



Services EAH et de gestion des catastrophes résilients aux changements climatiques pour les enfants vulnérables en République centrafricaine (CRDM-CAR)

Plan de mobilisation des parties prenantes

Avertissement : ce document est exclusivement destiné à la partie commanditaire et à l'usage spécifique du projet mentionné ci-dessus. Toute utilisation par une autre partie ou à d'autres fins est interdite. Nous déclinons toute responsabilité quant aux conséquences résultant d'une utilisation non autorisée de ce document, de son emploi à des fins autres que celles prévues, ou d'éventuelles erreurs ou omissions liées aux informations fournies par des tiers. Ce document contient des informations confidentielles ainsi que des éléments protégés par des droits de propriété intellectuelle. Il ne peut être communiqué, reproduit ou diffusé à des tiers sans notre autorisation préalable et de la partie commanditaire. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles du personnel et des collaborateurs d'E Co. et ne reflètent pas nécessairement les positions de la partie commanditaire ni de toute autre partie.

Table des matières

Tableaux	3
Figures	4
Abréviations	5
1. Introduction	8
1.1 Historique et contexte	8
1.2 Objectifs et finalité du PMPP	9
2. Identification des parties prenantes	9
2.1 Aperçu et justification	9
2.2 Méthode d'identification	10
2.3 Catégories de parties prenantes	10
Groupes vulnérables et marginalisés	11
2.4 Classification des parties prenantes	13
3. Méthodologie de consultation des parties prenantes	15
3.1 Principes directeurs des consultations	15
4. Participation des parties prenantes	18
4.1 Atelier de lancement et planification des consultations	18
4.2 Consultations communautaires	20
Principales conclusions	22
4.3 Consultations des peuples autochtones	24
4.4 Questionnaires numériques	26
Principales conclusions	26
4.5 Réunions bilatérales	32
Rapport de synthèse des parties prenantes : consultations institutionnelles et opérationnelles	32
4.5.1 Consultations avec l'Agence Française de Développement (AFD)	32
4.5.2 Consultation avec la municipalité de Bangui	32
4.5.3 Consultation avec la Direction générale de la météorologie	33
4.6 Conséquences sur la conception du projet	34
5. Plan de mobilisation des parties prenantes	36
6. Suivi, évaluation et gestion adaptative	42
7. Mécanisme de prise en charge des réclamations	47
7.1 Mécanismes de réclamation et de recours du projet	48
7.2 Procédure de gestion des plaintes et des retours d'information de l'UNICEF (PRI)	48
7.3 Procédures opérationnelles standard de la RCA relatives aux Dispositifs collectifs de retour d'informations	50
7.4 Réclamations liées à la protection, y compris l'Exploitation et les abus sexuels (EAS) et le harcèlement sexuel (HS)	51
7.5 Mesures spécifiques aux communautés peules	53
7.5.1 Voies de recours et mécanismes de résolution des différends spécifiques aux communautés peules	53
Annexe B : Liste complète des questions	55

Tableaux

Tableau 1 : aperçu des parties prenantes	12
Tableau 2 : Classification des parties prenantes.....	14
Tableau 3. Participants à l’atelier de lancement et leur rôle.	20
Tableau 4. Nombre de participants par atelier communautaire.	22
Tableau 5. Nombre de participants par groupe de discussion.....	22
Tableau 6. Témoignages clés.	23
Tableau 7. Risque environnemental et social identifié.....	28
Tableau 8 . Identification des impacts climatiques par groupe	32
Tableau 9. Plan de mobilisation des parties prenantes	38

Figures

Figure 1. Participants à l’atelier de lancement.	19
Figure 2. Lieux des ateliers de consultation communautaire	21
Figure 3. Participants au questionnaire destiné aux ONG et OSC.....	28
Figure 4. Participants au questionnaire pour les parties prenantes	30
Figure 5. Participants au questionnaire communautaire	31

Abréviations

AAF	Accord d'activité financée
ACA	Accord-cadre d'accréditation
ACF	Action Contre la Faim
ACTED	Agence de Coopération Technique Et Développement
AFD	Agence Française de Développement
AHA	African Humanitarian Action
ANEA	Agence Nationale de l'Eau et de l'Assainissement
ANMET	Agence Nationale de Météorologie
AVSI	Association des Volontaires au Service International
BMZ	Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement
CDC	Centre pour le contrôle et la prévention des maladies
CICR	Comité International de la Croix Rouge
CLPE	Consentement libre, préalable et éclairé
CNEA	Comité National de l'Eau et de l'Assainissement
COOPADEM	Coopérative de Production Agricole et Artisanale pour le Développement du Monde Rural
COOPI	Coopération internationale (cooperazione internazionale)
DGRH	Direction générale des ressources hydrauliques
EAH	Eau, assainissement et hygiène
EAHS	Exploitation, abus et harcèlement sexuels
EGIS	Égalité des genres et inclusion sociale
FACE	Forum to Assist Children's Education (Forum pour soutenir l'éducation des enfants)
FEMNET	Réseau des femmes africaines pour le développement et la communication
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GADI	Alliance mondiale pour l'impact du développement
GDRNE	Gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement
GIZ	Agence allemande pour la coopération internationale
GRC	Gestion des risques de catastrophe
IST	Institut des Sciences et de la Technologie
IWGIA	Groupement international de travail pour les affaires indigènes

KOICA	Agence coréenne de coopération internationale
LACCEG	Laboratoire de Cartographie, de Climatologie, et des Études Géographiques
MATDL	Ministère de l'administration du territoire et du développement Local
MDERH	Ministère du développement de l'énergie et des ressources hydrauliques
MEDD	Ministère de l'environnement et du développement durable
MEPCI	Ministère de l'économie, de la planification, et de la coopération Internationale
MPCR	Mécanisme de prise en charge des réclamations
MRI	Mécanisme de recours indépendant
NES	Normes environnementales et sociales
NRC	Conseil norvégien pour les réfugiés
OAA	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
OFCA	Organisation des femmes centrafricaines
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
OXFAM	Oxford Committee for Famine Relief
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PCR	Projet de connectivité rurale
PEAS	Prévention de l'exploitation et des abus sexuels
PMPP	Plan de mobilisation des parties prenantes
PNA	Plan national d'adaptation
PNE	Partenariat national de l'eau
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PUI	Première Urgence Internationale
RCA	République centrafricaine
RECAN	Réseau des ONG de développement de l'eau, hygiène et assainissement
REDD	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
RPT	Responsabilité envers les populations touchées
RRC	Réduction des risques de catastrophe
SBC	Soins basés sur la communauté
SEA	Suivi, évaluation et apprentissage

SERA	Suivi, évaluation, responsabilité et apprentissage
SIDA	Agence suédoise de coopération internationale pour le développement
SMS	Service de minimessages
UGP	Unité de gestion du projet
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
VBG	Violence basée sur le genre
VCE	Violence contre les enfants
WCARO	Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et centrale
WHH	Welthungerhilfe (Aide contre la faim dans le monde)
WSUP	Water & Sanitation for the Urban Poor (Eau et assainissement pour les populations urbaines pauvres)

1. Introduction

1.1 Historique et contexte

Le présent Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) a été élaboré dans le cadre de la proposition de financement soumise au Fonds vert pour le climat (FVC) par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en partenariat avec le gouvernement de la République centrafricaine (RCA). Le projet, intitulé « Services EAH et de gestion des catastrophes résilients aux changements climatiques pour les enfants vulnérables en République centrafricaine (CRDM-CAR) », vise à répondre aux risques climatiques croissants auxquels sont confrontées les populations vulnérables en renforçant la résilience des infrastructures et des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH - WASH), ainsi que des systèmes de gestion des risques de catastrophes.

Composantes du projet

Le projet est structuré autour de deux composantes complémentaires destinées à répondre à la fois aux contraintes institutionnelles en amont et aux défis opérationnels de prestation de services en aval liés aux services EAH et de gestion des risques de catastrophes résilients aux changements climatiques en RCA. Cette approche s'appuie sur la théorie du changement validée et contribue directement aux deux principaux résultats du projet, tout en intégrant des priorités transversales telles que l'égalité des genres, la participation des jeunes et une gouvernance sensible aux enjeux climatiques.

Composante 1 : Renforcement des politiques, des systèmes et des capacités institutionnelles nationales pour la résilience aux changements climatiques

Cette composante vise à créer un environnement favorable à la mise en œuvre de programmes EAH et de GRC sensibles aux enjeux climatiques.

Parmi les principales activités prévues :

- Révision et harmonisation des politiques, des normes techniques et des cadres réglementaires afin de promouvoir des infrastructures et des services résilients aux changements climatiques ;
- Intégration de l'analyse des risques climatiques dans les outils de planification sectoriels et intersectoriels ;
- Amélioration des systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (SEA) ;
- Renforcement des systèmes de données météorologiques, hydrologiques et d'alerte rapide ; et
- Renforcement des capacités des ministères, des autorités locales et des organisations de la société civile.

Composante 2 : Infrastructures et services EAH et de réduction des risques d'inondation résilients aux changements climatiques

Cette composante porte sur la mise en œuvre directe d'infrastructures EAH résilientes au climat ainsi que d'interventions de GRC communautaires. Elle inclut les activités suivantes :

- Réalisation d'évaluations hydrogéologiques pour orienter l'emplacement et la conception des infrastructures ;
- Construction et réhabilitation de systèmes d'approvisionnement en eau résilients aux changements climatiques, y compris des forages alimentés par l'énergie solaire et des réseaux de distribution polyvalents ;
- Réhabilitation et surélévation des latrines et des installations d'assainissement afin de renforcer leur résistance aux inondations ;
- Construction d'infrastructures de drainage urbain dans les zones à haut risque d'inondation ;
- Mise en place de systèmes communautaires d'alerte rapide et de surveillance des ressources en eau ; et
- Conduite d'activités de sensibilisation au changement de comportement et de l'EAH adaptées aux risques climatiques.

Le projet devrait bénéficier directement à environ 780 000 personnes, soit près de 15 % de la population de la RCA, notamment des enfants, femmes, personnes déplacées dans leur propre pays, communautés autochtones et pastorales. Environ 750 000 personnes supplémentaires devraient bénéficier indirectement des retombées du projet, notamment grâce à l'amélioration de la sécurité hydrique, de la santé publique et à la réduction de la vulnérabilité face aux catastrophes climatiques. Les interventions seront déployées dans 800 communautés installées dans les zones identifiées comme les plus exposées aux risques climatiques dans le cadre du Plan national d'adaptation (PNA).

1.2 Objectifs et finalité du PMPP

Le présent Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) établit un cadre structuré visant à garantir une interaction inclusive, transparente et continue avec les parties prenantes tout au long de la mise en œuvre du projet. Il a pour objectif de favoriser une participation active des institutions gouvernementales, des organisations de la société civile, des communautés locales et des groupes vulnérables. Le PMPP décrit les approches et les processus utilisés pour identifier, documenter et consulter les parties prenantes, afin que leurs points de vue contribuent de manière significative à la conception, à la mise en œuvre et au suivi du projet.

Le PMPP explique également la façon dont les commentaires des parties prenantes ont permis d'orienter le projet, en mettant en évidence leurs besoins, risques et priorités. Il définit une stratégie de mobilisation pour le présent et l'avenir, garantissant la participation effective des parties prenantes à toutes les phases de mise en œuvre. Dans une perspective d'égalité des genres et d'inclusion sociale, le PMPP accorde une attention particulière à la participation significative et équitable des femmes, peuples autochtones, jeunes, enfants, personnes handicapées et autres groupes défavorisés ou minoritaires. Ces groupes ne seront pas uniquement identifiés et consultés. Ils devront également pouvoir participer activement aux processus décisionnels susceptibles d'avoir un impact sur leur vie dans le cadre du projet.

Le PMPP définit en outre des mécanismes de prise en charge des réclamations permettant aux parties prenantes d'exprimer leurs préoccupations et de recevoir des réponses dans des délais raisonnables. Enfin, le PMPP prévoit un dispositif de suivi et de gestion adaptative destiné à évaluer l'efficacité des activités de mobilisation des parties prenantes et à permettre, lorsque nécessaire, des ajustements visant à renforcer l'inclusion, la réactivité et la responsabilité du projet.

2. Identification des parties prenantes

2.1 Aperçu et justification

Une mobilisation efficace des parties prenantes repose sur une compréhension claire de leur identité, de leurs rôles et de leur influence potentielle sur le projet, ou des conséquences de celui-ci sur leur vie. Dans le contexte de la RCA, caractérisé par des capacités de gouvernance limitées, une forte vulnérabilité climatique et des formes systémiques d'exclusion sociale, l'analyse des parties prenantes est essentielle pour garantir la légitimité, la pertinence et la durabilité des interventions en matière d'EAH et de gestion des risques de catastrophes résilientes aux changements climatiques.

Aux fins du présent projet, les parties prenantes sont définies comme les individus, groupes, organisations ou institutions qui :

- Sont directement ou indirectement affectées par les activités ou les résultats du projet ;
- Disposent d'une influence ou d'un pouvoir de décision sur la mise en œuvre du projet ;
- Sont susceptibles de soutenir, de bénéficier ou de contester les interventions proposées.

Cela comprend un large éventail d'acteurs aux niveaux national, infranational et communautaire, avec une attention particulière accordée aux populations vulnérables et marginalisées, souvent confrontées à des obstacles limitant leur participation aux processus décisionnels.

2.2 Méthode d'identification

Les parties prenantes ont été identifiées selon un processus en deux étapes :

1. Cartographie documentaire et coordination institutionnelle menées par l'UNICEF RCA et l'équipe E Co. Cette étape comprenait un examen des cadres politiques nationaux, des plateformes de coordination des donateurs et des bases de données opérationnelles relatives aux parties prenantes afin d'identifier les institutions gouvernementales, les acteurs de la société civile et les agences techniques pertinents.
2. Validation participative lors de consultations initiales de haut niveau, suivies de consultations communautaires et d'ateliers régionaux (entre avril et juillet 2025), au cours desquelles les autorités locales, les organisations de la société civile et les acteurs communautaires ont examiné et enrichi la liste initiale des parties prenantes, en identifiant notamment des groupes, réseaux ou acteurs supplémentaires susceptibles d'avoir été initialement exclus.

Ce processus a permis de garantir que le PMPP prenne en compte à la fois les acteurs institutionnels formels et les acteurs communautaires informels exerçant une influence contextuelle sur les systèmes de gestion de l'eau, de l'assainissement et des risques de catastrophes.

2.3 Catégories de parties prenantes

Les parties prenantes ont été classées en fonction de la nature et du degré de leur relation avec le projet. Cette catégorisation prend notamment en compte : leur exposition aux risques climatiques et aux enjeux liés à l'EAH ; leur capacité potentielle à influencer les résultats du projet ; leur niveau historique d'inclusion ou d'exclusion dans la fourniture des services publics et les processus décisionnels.

La distinction entre parties prenantes primaires, secondaires et groupes vulnérables ou marginalisés fournit un cadre permettant de concevoir des stratégies de mobilisation adaptées aux différentes capacités, besoins et canaux d'influence. Cette approche soutient également l'application des principes du Consentement libre, préalable et éclairé (CLPE), de la planification sensible au genre et de dispositifs de responsabilité inclusifs, conformément à la Politique environnementale et sociale du FVC ainsi qu'aux Principaux engagements de l'UNICEF envers les enfants.

Les sous-sections ci-dessous décrivent les caractéristiques de chaque catégorie de parties prenantes, leur pertinence pour le projet et les raisons justifiant leur priorisation dans le processus de mobilisation. Le Tableau 1 présente une synthèse des parties prenantes identifiées et de leur lien avec le projet.

Parties prenantes principales (directement touchées)

Ces parties prenantes sont les principaux bénéficiaires visés par le projet :

- Les communautés rurales et périurbaines des préfectures de Bangui, de l'Ouham, de la Bamingui-Bangoran et de la Vakaga ;
- Les femmes et les adolescentes, qui supportent de manière disproportionnée les contraintes liées à l'accès à l'eau et à l'assainissement ;
- Les enfants et les jeunes, particulièrement vulnérables aux perturbations sanitaires et éducatives induites par les aléas climatiques ;
- Les personnes déplacées dans leur propre pays vivant dans les zones affectées par les risques climatiques ;
- Les peuples autochtones présents dans les zones d'intervention du projet ;
- Les agents de santé communautaires, promoteurs de l'hygiène et techniciens EAH assurant la prestation de services de première ligne ;
- Les organisations communautaires (OC), associations d'usagers de l'eau et comités villageois impliqués dans la planification locale, la gestion des services ou les activités de sensibilisation.

Parties prenantes secondaires (acteurs d'influence et de soutien)

Ces parties prenantes jouent un rôle d'appui institutionnel, technique, financier ou opérationnel dans la mise en œuvre du projet.

- Ministères nationaux : ministère de l'eau et de l'énergie, ministère de l'environnement, ministère de la santé, ministère de l'éducation, ministère de l'action humanitaire et ministère de la planification.
- Autorités locales : administrations préfectorales et communales chargées de la supervision des services locaux ;
- Nations Unies et partenaires de développement : UNICEF, OMS, PNUD, OAA, PAM, GIZ, SIDA, AFD, Délégation de l'UE ;
- ONG : ONG nationales et internationales intervenant dans les domaines de l'EAH, de la RRC, de la protection de l'enfance, de l'égalité des genres et de la santé.
- Acteurs du secteur privé : contractants, fournisseurs d'équipements EAH, techniciens de maintenance et prestataires de services.
- Institutions académiques et de recherche : Université de Bangui et les organismes météorologiques et hydrologiques.

Groupes vulnérables et marginalisés

Certains groupes sont confrontés à des obstacles structurels, sociaux ou géographiques limitant leur accès aux services EAH et aux dispositifs de préparation aux catastrophes. Garantir leur participation active et significative constitue un objectif central du PMPP.

- **Femmes** : elles sont généralement responsables de la garde des enfants et de la gestion de l'eau, ce qui les expose à des déplacements éloignés de leur domicile. Elles demeurent également sous-représentées dans les structures locales de gouvernance et sont exposées de manière disproportionnée aux violences basées sur le genre (VBG), à la précarité économique et aux difficultés d'accès à l'hygiène menstruelle.
- **Jeunes** : même si plus de 60 % de la population centrafricaine a moins de 25 ans, les jeunes restent rarement associés aux dispositifs de gouvernance de l'eau. Le manque d'opportunités de formation professionnelle et les tensions intergénérationnelles limitent leur intégration, alors même qu'ils représentent une ressource importante pour les emplois liés aux services EAH et à la résilience climatique. De ce fait, des ressources externes sont généralement mobilisées.
- **Personnes handicapées** : elles sont souvent confrontées à un accès limité aux infrastructures et à l'information.
- **Peuples autochtones** : plusieurs groupes autochtones et communautés minoritaires vivent dans les zones ciblées par le projet, notamment les Kara à Birao, les Gula et Runga à Ndélé, ainsi que certaines communautés Gbaya à Bossangoa. Ils peuvent faire face à des tensions ethniques, des difficultés linguistiques, des conflits liés à l'accès aux terres et aux ressources naturelles, qui les excluent des processus de décision et activités liés à l'EAH. En conséquence, ils se retrouvent exclus des services publics et disposent d'un accès insuffisant aux services d'eau potable et d'assainissement. Le projet appliquera les principes du CLPE pour toutes les activités susceptibles d'affecter directement les peuples autochtones.
- **Personnes déplacées dans leur propre pays** : elles vivent souvent dans des campements informels ou des zones de transition où l'accès aux services essentiels demeure limité. Elles sont peu représentées dans les processus de planification.

Tableau 1 : aperçu des parties prenantes

Groupe de parties prenantes	Entités consultées	Pertinence pour le projet
Institutions gouvernementales nationales	Ministère de l'environnement ; ministère de l'eau, de l'énergie et des ressources hydrauliques ; ministère de la santé ; ministère de l'éducation ; ministère de l'action humanitaire et de la réconciliation nationale ; ministère de l'économie, de la planification et de la coopération ; ministère des travaux publics et de l'entretien routier	Assurer l'alignement des politiques, le soutien réglementaire et l'intégration du projet aux stratégies nationales relatives au climat et à l'EAH
Institutions gouvernementales nationales	Agence nationale de météorologie (ANMET) ; direction générale des ressources hydrauliques (DGRH) ; agence nationale de l'eau et de l'assainissement (ANEA) ; comité national de l'eau et de l'assainissement (CNEA)	Fournir des données climatiques, encadrer les infrastructures EAH et soutenir la coordination institutionnelle
Autorités locales	Conseils municipaux et autorités préfectorales de Bangui, de l'Ouham, de la Bamingui-Bangoran, de la Vakaga	Assurer l'intégration des interventions dans les plans locaux de développement et faciliter la mise en œuvre opérationnelle
Organisations de coopération internationale	UNICEF RCA ; OMS ; PNUD ; PAM ; OAA ; UNOPS ; délégation de l'Union européenne ; GIZ ; AFD ; SIDA ; coopération belge	Assurer la coordination entre partenaires, éviter les duplications et explorer les possibilités de cofinancement
UNICEF régional et secrétariat du Fonds vert pour le climat	UNICEF WCARO (Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et centrale) ; secrétariat du Fonds vert pour le climat	Fournir une supervision technique et assurer l'alignement avec les exigences du FVC et les normes environnementales et sociales
ONG nationales et internationales	Action contre la Faim (ACF) ; conseil norvégien pour les réfugiés (NRC) ; Oxfam ; Triangle Génération Humanitaire ; Tearfund ; Concern Worldwide ; ACTED ; Caritas ; Première Urgence Internationale (PUI) ; AVSI	Mettre en œuvre des activités de terrain, renforcer la responsabilité et atteindre les communautés vulnérables
Organisations de la société civile et organisations communautaires (OSC et OC)	Réseau des ONG de développement de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement (RECAN-CENTRAFRIQUE) ; plateforme nationale des organisations de la société civile sur le climat ; groupes confessionnels locaux ; comités de développement villageois	Valoriser les connaissances locales, promouvoir l'inclusion et appuyer la prestation communautaire des services
Organisations de femmes et de promotion de l'égalité des genres	Plateforme des femmes pour la paix en Centrafrique ; femmes leaders de Bangui ; coordonnateur en matière d'égalité des genres dans les OSC locales ; associations de femmes rurales	Garantir une planification sensible au genre et identifier les besoins spécifiques des femmes et des filles en matière d'EAH et de RRC

Réseaux d'enfants et de jeunes	Comités de gestion scolaire ; clubs de jeunes ; parlement des enfants de la RCA	Promouvoir la participation des enfants et des jeunes et renforcer la sensibilisation au climat et à l'EAH
Personnes handicapées et populations vulnérables	Handicap International ; organisations de soutien aux personnes handicapées	Garantir l'accessibilité des infrastructures et des services et promouvoir une approche fondée sur les droits
Peuples autochtones	Les principales communautés autochtones sont : groupe Kara à Birao ; groupes Gula et Runga à Ndélé ; groupe Gbaya à Bossangoa	Garantir le respect des principes du CLPE durant tout le cycle de vie du projet et préserver les pratiques culturelles
Personnes déplacées dans leur propre pays	Représentants des personnes déplacées (8 réfugiés consultés lors de 2 consultations publiques - 5 à Birao et 3 à Ndélé)	Favoriser la participation, améliorer l'accès aux services et renforcer les capacités et la sensibilisation
Personnel de santé et techniciens EAH	Centres de santé locaux ; ingénieurs EAH régionaux ; agents EAH employés par des ONG ; agents de promotion de l'hygiène du ministère de la santé	Assurer l'intégration des interventions EAH et sanitaires et renforcer la résilience des services
Secteur privé	Entreprises locales de construction ; fournisseurs de matériel EAH ; entreprises de maintenance de pompes ; bureaux d'études	Garantir la disponibilité des chaînes d'approvisionnement et renforcer les capacités locales de prestation de services
Donateurs et partenaires de développement	Banque mondiale ; banque africaine de développement (BAD) ; KOICA ; Partenariat mondial pour l'eau	Renforcer les dispositifs de financement, identifier les complémentarités et soutenir la durabilité des interventions

2.4 Classification des parties prenantes

Le tableau ci-dessous présente les principales parties prenantes selon une matrice pouvoir/intérêt. Les acteurs ont été classés en fonction de leur niveau d'influence sur les résultats du projet et de leur degré d'intérêt pour celui-ci. Le processus de classification s'est déroulé en trois étapes : le bureau de pays de l'UNICEF a fourni une cartographie initiale ; l'influence et l'intérêt de chaque acteur ont été discutés lors de l'atelier de lancement du projet ; la classification finale a été validée par le bureau de pays de l'UNICEF.

Tableau 2 : Classification des parties prenantes

	Faible intérêt	Intérêt moyen	Intérêt élevé
Influence élevée		Ministère de l'administration du territoire	- APTECH - IST/LACCEG - Ministère de la santé publique et de la population - Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche - Ministère de l'environnement et du développement durable - Ministère de l'éducation nationale - Agence nationale hydrométéorologique - Ministère du développement de l'énergie et des ressources hydrauliques - Autorités locales - UNICEF - FVC
Influence moyenne	- Pure Aqua, Inc. - LixiL	- Marcelin, Marketing Scan, SUN-Ving Forage, Shiving - Techniciens de maintenance et de réparation - CDC Afrique - Organisation météorologique mondiale - BAD - SIDA - International Rescue Committee - Hydrologues (RCA) - Groupeement international de travail pour les affaires indigènes (IWGIA) - GRID-Arendal	- Comités de gestion des points d'eau - The Water Project - FACE Afrique - WaterAid - Service consultatif WSUP

**Faible
influence**

- UNESCO
- Agents de liaison/coordonnateurs communautaires
- Coopérative des femmes productrices de la RCA (COOPI)
- Organisation des femmes centrafricaines (OFCA)
- AHA, CICR, ACTED, COOPADEM
- GADI, FEMNET, Triangle, WHH
- OXFAM
- Groupes bénéficiaires : minorités, femmes, enfants, personnes à mobilité réduite
- OMS
- Institut international de l'eau de Stockholm
- SOS Villages d'enfants

3. Méthodologie de consultation des parties prenantes

L'approche de mobilisation des parties prenantes du projet de résilience climatique UNICEF–FVC en RCA a été conçue pour être inclusive, adaptée au contexte et participative. Elle est conforme aux normes environnementales et sociales du FVC et de l'UNICEF, ainsi qu'aux principes fondamentaux relatifs aux droits humains. Compte tenu du contexte fragile et post-conflit de la RCA, la stratégie de mobilisation repose sur une approche à deux niveaux visant à favoriser le dialogue institutionnel et l'inclusion communautaire. Elle combine des consultations formelles avec les autorités gouvernementales et la société civile, et des activités de mobilisation communautaire adaptées au contexte culturel. Afin d'orienter l'élaboration de la proposition de financement au FVC, un processus consultatif structuré a été mis en œuvre. Celui-ci comprenait un atelier de lancement organisé en avril 2025 ; des consultations des parties prenantes menées entre mai et juin 2025 ; des consultations communautaires et des activités de mobilisation locale réalisées tout au long du mois de juillet 2025. Ces différentes étapes ont été essentielles pour garantir l'appropriation nationale du projet ainsi que son alignement avec les priorités nationales et les besoins exprimés au niveau local. Des consultations spécifiques auprès des peuples autochtones ont également été organisées en août 2025 afin de prendre en compte leurs besoins et préoccupations spécifiques.

Enquêtes numériques via KoboToolbox

Compte tenu des contraintes potentielles d'accès au numérique, la plateforme *KoboToolbox* a été utilisée pour la participation aux questionnaires numériques. Trois questionnaires distincts ont été développés sur KoboToolbox afin de répondre aux besoins des différents groupes de parties prenantes et de faciliter une participation adaptée. Tous les questionnaires ont été examinés pour garantir leur pertinence, traduits en français et testés sur le terrain afin d'en vérifier la facilité d'utilisation. La liste complète des questions figure à l'Annexe B.

- **Questionnaire communautaire** : ce questionnaire visait à recueillir des informations auprès des résidents (notamment les femmes, les jeunes, les personnes déplacées et les personnes âgées) sur leur accès à l'eau et à l'assainissement, les risques climatiques, les défis spécifiques liés au genre et les priorités de la communauté.
- **Questionnaire institutionnel** : ce questionnaire était destiné aux services techniques et acteurs institutionnels afin de collecter des informations sur les politiques sectorielles, les lacunes de coordination, les besoins de renforcement des capacités, l'alignement avec les stratégies climatiques.
- **Questionnaire destiné aux parties prenantes** : ce questionnaire s'adressait aux ONG, OSC et agences des Nations Unies afin de recueillir leurs points de vue sur les dispositifs de coordination, les garanties environnementales et sociales, l'inclusion des femmes et des jeunes, les synergies potentielles avec d'autres projets.

3.1 Principes directeurs des consultations

Le processus de mobilisation des parties prenantes repose sur des principes internationalement reconnus visant à garantir une participation significative, efficace et éthique à toutes les phases du projet. Ces principes sont alignés sur les politiques opérationnelles du FVC ¹ et de l'UNICEF, tout en étant adaptés aux réalités sociales, culturelles et institutionnelles des zones d'intervention du projet. Ensemble, ils contribuent à promouvoir un développement inclusif et à renforcer la qualité et la légitimité des résultats du projet.

Inclusion et équité

¹ Le processus de renforcement du soutien respectera une approche inclusive, sensible au genre et adaptée aux contextes culturels. Il s'appuiera également sur la diffusion d'informations pertinentes, conformément à la Politique de divulgation de l'information du FVC, telle qu'adoptée dans la Décision B.12/35, paragraphe a.

Le projet adopte une approche proactive et ciblée afin de garantir que tous les groupes de parties prenantes concernés (en particulier ceux historiquement exclus des processus décisionnels) soient identifiés et mobilisés de manière adaptée à leurs besoins et capacités spécifiques. Cette approche concerne notamment les femmes et les filles, les peuples autochtones, les personnes handicapées, les personnes âgées, les groupes ruraux ou isolés sur le plan linguistique. L'équilibre entre les genres est encouragé non seulement en termes de représentation numérique, mais également en matière d'influence et de leadership au sein des espaces de concertation et de prise de décision. La participation des jeunes constitue également une priorité via des méthodes de mobilisation adaptées qui permettent aux enfants et aux adolescents d'exprimer leurs points de vue de manière sûre, inclusive, adaptée à leur âge et pertinente.

Transparence et responsabilité

Le projet privilégie une communication ouverte et transparente avec l'ensemble des parties prenantes. Les informations relatives au projet (y compris les risques potentiels, les résultats attendus, les stratégies de mise en œuvre et les avancées) sont diffusées dans des formats compréhensibles et par des canaux adaptés aux réalités culturelles locales. Les parties prenantes sont informées des risques potentiels et des stratégies d'atténuation, ainsi que des avantages du projet. Les parties prenantes disposent de dispositifs leur permettant de poser des questions, de transmettre des commentaires, de déposer des plaintes sans crainte de représailles. Ces dispositifs incluent à la fois des procédures formelles de traitement des réclamations et des dispositifs informels de retour d'informations permettant une amélioration continue du projet.

Sensibilité culturelle

Les activités de mobilisation sont menées dans le respect des coutumes, croyances, pratiques sociales et réalités linguistiques et culturelles des communautés concernées. Les méthodes de communication et de consultation ont été adaptées aux contextes culturels locaux, notamment par l'utilisation des langues locales, la prise en compte des autorités traditionnelles, l'adaptation aux périodes culturelles ou religieuses importantes. À titre d'exemple, certaines consultations ont été programmées de manière à éviter les jours de prière musulmans du vendredi. Afin de favoriser des échanges fondés sur le respect mutuel et la compréhension culturelle, des facilitateurs locaux et des organisations communautaires ont été mobilisés pour accompagner les consultations.

Approche tenant compte des enfants

Conformément au mandat de l'UNICEF en matière de protection des droits de l'enfant, le projet adopte une approche spécifiquement adaptée aux enfants. Cela implique l'utilisation d'outils et de méthodes adaptés aux différents groupes d'âge et qui permettent aux enfants d'exprimer leurs points de vue sur les questions qui les concernent, y compris les risques liés au climat, l'accès à l'eau, l'assainissement et la préparation aux catastrophes. Les consultations destinées aux enfants et aux jeunes sont organisées dans des espaces sûrs et valorisants. Le projet veille également à ce que toutes les interactions avec les enfants respectent strictement les principes éthiques et les mesures de protection de l'enfance applicables. L'approche reconnaît enfin le rôle des jeunes comme acteurs du changement et futurs porteurs de la résilience aux changements climatiques dans leurs communautés.

Consentement libre, préalable et éclairé (CLPE)

Conformément à la politique environnementale et sociale du FVC et à l'approche fondée sur les droits humains adoptée par l'UNICEF, le projet respecte le principe du consentement libre, préalable et éclairé (CLPE), notamment lors d'interactions avec des peuples ou des communautés autochtones dont les droits, les terres ou les moyens de subsistance peuvent être directement affectés. Le CLPE implique une participation volontaire et fondée sur une compréhension complète du projet et de ses implications, fournie avant toute activité entreprise. Le processus de CLPE est itératif et respectueux des structures de gouvernance traditionnelles et des processus décisionnels communautaires. Il ne s'agit pas d'un événement ponctuel, mais d'un dialogue continu qui exige du temps, l'établissement d'un climat de confiance et une facilitation culturellement ancrée. Les CLPE sont inclus en Annexe C.

Ne pas nuire

Une attention particulière est accordée à la prévention de tout risque de préjudice ou de fragmentation sociale lié au processus de mobilisation. Les animateurs ont été formés afin de gérer les discussions délicates sur des sujets tels que le déplacement de population, l'exclusion ou la violence sexiste, et pour orienter les cas vers des services de soutien appropriés lorsque cela s'avère nécessaire.

4. Participation des parties prenantes

La méthodologie de mobilisation des parties prenantes adoptée dans le cadre du projet UNICEF–FVC en RCA repose sur une approche multidimensionnelle, adaptative et participative, combinant coordination institutionnelle et inclusion communautaire. L'objectif principal était d'identifier, consulter et intégrer les points de vue de l'ensemble des parties prenantes dont les intérêts, droits, responsabilités ou vulnérabilités sont liés aux objectifs du projet en matière de services EAH résilients aux changements climatiques.

4.1. Atelier de lancement et planification des consultations

La mobilisation initiale des parties prenantes a débuté lors d'un atelier de lancement organisé le **17 avril 2025 à Bangui**. L'atelier a adopté une approche mixte, combinant une séance plénière de présentation du projet et des discussions thématiques en groupes de travail restreints. Lors de l'atelier de lancement, les séances ont permis de recueillir des commentaires approfondis des parties prenantes sur des aspects spécifiques du projet. Quatre groupes thématiques ont été constitués de manière collaborative, en tenant compte de l'expertise des participants et de leur rôle institutionnel. Chaque groupe comprenait des représentants des ministères concernés, des ONG, des organisations de la société civile, des agences des Nations Unies et du secteur privé. Un facilitateur et un rapporteur ont été désignés pour chaque groupe afin d'animer les échanges et de documenter les résultats des discussions.

Principaux résultats de l'atelier

- Les principaux acteurs gouvernementaux et sectoriels ont été informés du développement du projet, des possibilités de participation et du rôle de l'UNICEF ainsi que de la société E Co., prestataire de services en financement climatique, dans le cadre de la préparation de la proposition soumise au FVC.
- Les acteurs gouvernementaux et sectoriels ont été consultés sur les orientations relatives à la conception et à la mise en œuvre du projet.

Une cartographie élargie des parties prenantes a été réalisée afin de faciliter l'organisation des consultations communautaires dans les zones d'intervention du projet.

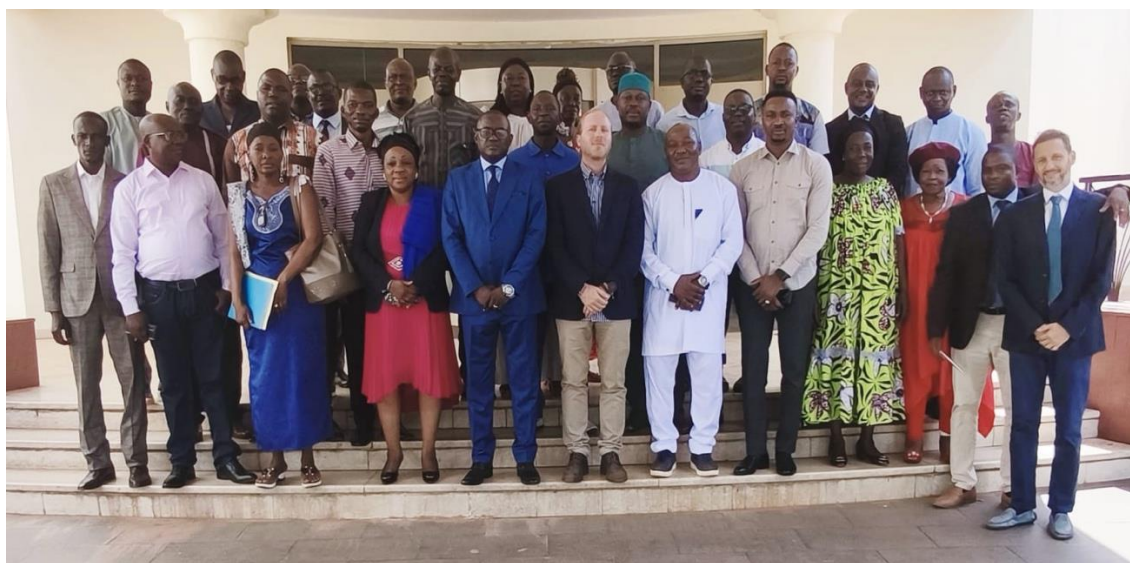


Figure 1. Participants à l'atelier de lancement.

Tableau 3. Participants à l'atelier de lancement et leur rôle.

Organisation participante	Rôle
Union européenne	Responsable du programme
Partenariat National de l'Eau (PNE)	Comité directeur
Coordination Climat	Directrice chargé de l'adaptation aux changements climatiques – REDD+
Coordonnateur FVC	Direction chargée de la mobilisation des financements innovants pour le climat
Direction générale des ressources hydrauliques	Directrice des infrastructures hydrauliques ; chefs de service
Ministère de l'administration du territoire et du développement local (MATDL)	Directeur des ressources/Protection civile ; directeur adjoint de district administratif
Direction générale des ressources hydrauliques	Coordonnateur climat
Ministère du développement de l'énergie et des ressources hydrauliques (MEDRH)	Directeur général des ressources hydrauliques
OAA	Coordonnatrice
Mairie du 2e arrondissement	Maire
Mairie du 6e arrondissement	Représentante
Ministère du développement de l'énergie et des ressources hydrauliques	Directeur général ; chargé de projet
ONG Triangle Génération humanitaire	Coordinatrice adjointe MEAL
ACTED	Coordinatrice des urgences
Ministère de l'action humanitaire	Chef de service
Programme PAM	Représentant
Programme OXFAM	Représentant
Agence nationale de météorologie (ANMET)	Directrice générale de la météorologie
Organisation des femmes centrafricaines (OFCA)	Secrétaire générale
Université de Bangui	Chef du département de géographie
BAD	Expert Eau et assainissement
UNICEF	Responsable EAH, SBC
Laboratoire Lavoisier	Coordonnateur
Plateforme de Gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement (GDRNE)	Représentante
Ministère de l'économie, de la planification et de la coopération internationale (MEPCI)	Directeur de la planification

4.2 Consultations communautaires

La stratégie de mobilisation a reposé sur une approche à deux volets, combinant des enquêtes KoboToolbox et des discussions de groupe afin de recueillir les perceptions des communautés sur les enjeux liés à l'EAH et aux risques climatiques. Quinze sessions ont été organisées dans trois localités (Figure 2) : Bossangoa (Ouham), Ndélé (Bamingui-Bangoran) et Birao (Vakaga). Douze groupes de discussion communautaires, ciblant des groupes démographiques spécifiques tels que les femmes, les jeunes et les leaders communautaires, ont rassemblé 302 participants (voir Tableau 5). En parallèle, trois ateliers communautaires participatifs réunissant des maires, préfets, représentants de l'État et représentants d'ONG ont été organisés, avec la participation de 112 personnes (voir Tableau 4).

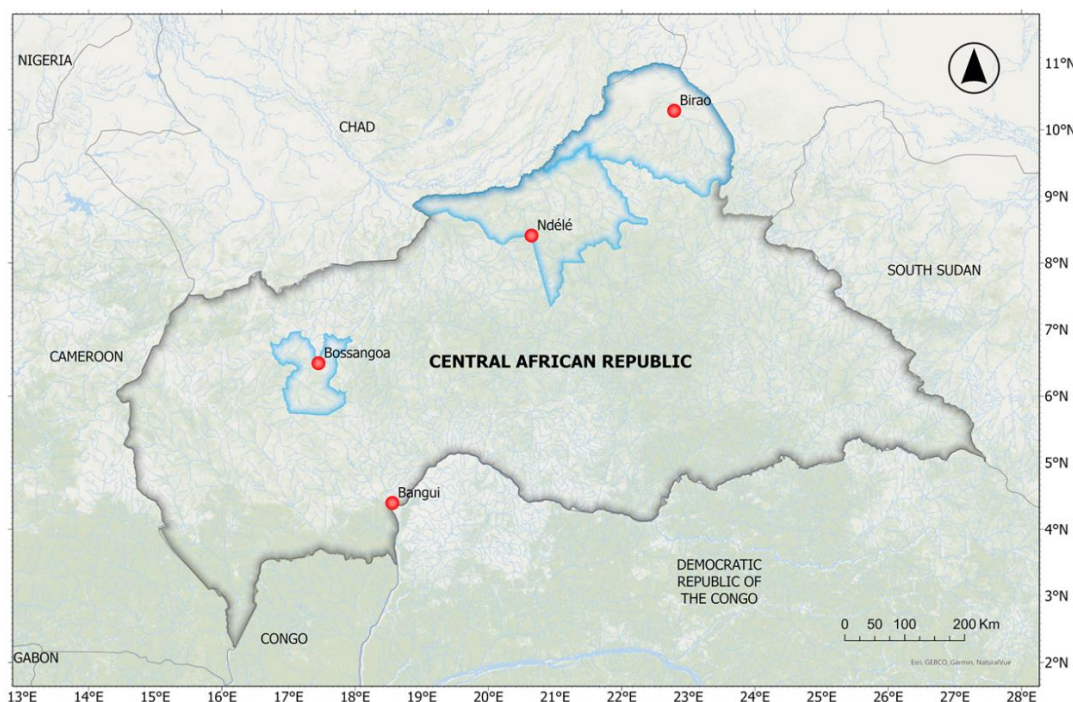


Figure 2. Lieux des ateliers de consultation communautaire

Afin d'assurer une participation large et adaptée aux réalités culturelles locales, les consultations ont suivi une méthodologie d'animation sensible au contexte. Les échanges ont été facilités par des modérateurs du même sexe dans des espaces sécurisés, à l'aide de questions ouvertes favorisant un dialogue libre. Afin de créer un climat de confiance et de respect, les pratiques locales, telles que le partage de repas et le respect des heures de prière, ont été prises en compte. Pour renforcer la transparence et l'accessibilité, des résumés du projet et des questionnaires imprimés ont été distribués, tandis que des annonces radiophoniques en langues locales ont été diffusées avant les missions de terrain. Au début de chaque séance, les participants ont été informés des objectifs et de la portée des consultations. Pour les personnes ayant un faible niveau d'alphabétisation, des supports visuels simples ont été utilisés afin de faciliter la compréhension.

La participation communautaire s'est articulée autour des axes suivants.

- **Ateliers des acteurs communautaires** : organisés en collaboration avec les prestataires de services locaux et les autorités municipales, ces ateliers publics ont réuni des acteurs des secteurs de la santé, de l'éducation et de l'eau afin d'identifier les synergies existantes et de définir conjointement les priorités d'intervention. Des supports visuels,

tels que des cartes élaborées localement, des affiches et des exercices participatifs de classement, ont été utilisés pour appuyer les discussions.

Tableau 4. Nombre de participants par atelier communautaire.

Sous-préfecture	Hommes	Femmes	Total
Atelier communautaire de Birao	28	5	33
Atelier communautaire de Ndélé	20	12	32
Atelier communautaire de Bossangoa	26	21	47
Total	74	38	112
Participation en fonction du genre	66 %	34 %	100 %

- **Observations de sites et transects pédestres** : ces évaluations de terrain ont consisté à parcourir les villages avec les responsables locaux afin d'inspecter les points d'eau, les latrines, les infrastructures de drainage et les installations sanitaires existantes, notamment aux abords des écoles. Le consultant a documenté les insuffisances structurelles, les difficultés d'accès et les vulnérabilités environnementales au moyen de listes de contrôle et de photographies géolocalisées. Ces observations serviront à évaluer la faisabilité des investissements d'adaptation.
- **Groupes de discussion** : des groupes de discussion ont été organisés avec différents segments de la communauté, généralement répartis selon le genre, l'âge ou le niveau de vulnérabilité (par exemple, femmes chefs de ménage, personnes âgées ou personnes déplacées). Les échanges ont porté sur des thématiques sensibles, notamment :
 - Accès saisonnier à l'eau ;
 - Enjeux de sécurité et de dignité liés à l'utilisation des latrines ;
 - Stratégies d'adaptation en période de sécheresse ;
 - Rôles respectifs des femmes et des hommes dans la collecte de l'eau.

Tableau 5. Nombre de participants par groupe de discussion

Sous-préfecture	Subdivision administrative	Femmes	Jeunes	Éleveurs de troupeaux	Personnes déplacées dans leur propre pays	Total
Birao	District d'Ibounji	27	15	0	0	42
Birao	District de Jamals	13	11	5	0	29
Birao	Korsi	0	0	0	10	10
Birao	District d'Haoussa	15	6	0	0	21
Ndélé	District de Sultan 4	28	5	0	0	33
Ndélé	District d'Haoussa	6	15	0	0	21

Ndélé	Gozamar	0	0	15	8	23
Bossangoa	Sembé 2	32	46	0	0	78
Bossangoa	Kaba	7	4	0	0	11
Bossangoa	Mandja	23	11	0	0	34
Total		151	113	20	18	302
Participation en fonction de l'âge		50 %	37 %	7 %	6 %	100 %

Outre les consultations publiques, des témoignages ont été recueillis auprès de deux groupes clés : les femmes et les jeunes. Ils sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6. Témoignages clés.

Intervenant(e)	Message clé
Abdoulai Ibrahim (jeune leader)	Il a souligné que les jeunes locaux disposent de connaissances limitées sur le secteur de l'EAH et a insisté sur la nécessité de développer des formations dans des métiers tels que la plomberie et la réparation. Il a également indiqué que l'exclusion des jeunes Haoussas des opportunités d'emploi alimente les tensions sociales et que leur inclusion est essentielle au renforcement de la cohésion sociale.
Zekeka Amadine (cheffe du district de Haoussa)	Elle a indiqué que les femmes sont rarement associées de manière systématique aux instances décisionnelles et que les projets EAH devraient garantir leur participation à tous les niveaux. Elle a également estimé que, l'eau étant principalement une « question de femmes », la gestion des points d'eau devrait leur être davantage confiée.

Principales conclusions

Validation du problème central

Les communautés ont confirmé de manière récurrente l'hypothèse centrale du projet : l'accès à des services EAH sûrs et fiables demeure insuffisant, inégalitaire et fortement dépendant des conditions climatiques. Les principales problématiques identifiées sont les suivantes.

- **Pénurie d'eau** : les populations doivent parcourir de longues distances pour accéder à l'eau, particulièrement pendant la saison sèche, lorsque les sources traditionnelles s'assèchent.
- **Contamination de l'eau** : à cause des inondations, l'eau est souvent trouble et contaminée, parfois partagée avec les animaux.
- **Défaillances sanitaires** : aucune des trois villes concernées ne dispose d'un système d'assainissement structuré, ce qui favorise l'évacuation informelle des eaux usées et accentue les risques sanitaires. En dehors de trois marchés, il n'existe pratiquement aucun système de collecte des déchets solides, ceux-ci étant généralement brûlés sur place. Les latrines familiales sont le plus souvent rudimentaires et insalubres, construites à faible profondeur (0,2 à 0,5 mètre) sans accompagnement technique. Les comités de gestion des points d'eau sont confrontés à des pannes fréquentes, faute de moyens suffisants pour assurer la maintenance préventive et corrective. Le coût élevé des pièces détachées entraîne l'abandon de nombreux forages, souvent entourés de zones boueuses favorisant la prolifération des moustiques.
- **Inclusion des femmes** : les femmes assument presque exclusivement la responsabilité de l'approvisionnement en eau, tout en restant faiblement représentées au sein des comités de gestion. Leur participation aux prises de décision demeure limitée dans des contextes dominés par des autorités majoritairement masculines et musulmanes. Les longues attentes aux points d'eau peuvent générer des tensions au sein des ménages, tandis que les adolescentes

sont régulièrement exposées au harcèlement. Les groupes autochtones tels que les Kara, les Gula, les Runga et les Gbaya disposent d'un accès insuffisant aux services EAH, ce qui contribue à une forte prévalence de maladies transmises par l'eau, notamment la diarrhée et la typhoïde, affectant particulièrement les enfants et aggravant les situations de malnutrition. Par ailleurs, les menstruations restent un sujet tabou et les filles manquent souvent d'intimité, d'eau, de savon et d'espaces adaptés dans les établissements scolaires pour gérer leur hygiène menstruelle.

- **Faible représentation des jeunes dans les instances décisionnelles** : les secteurs artisanaux, qui emploient une grande partie des jeunes, sont peu représentés dans les structures locales de gouvernance, notamment à Birao. Cette situation constitue une opportunité manquée, alors que ces jeunes pourraient contribuer à des activités telles que la fabrication de structures métalliques, la réparation de pompes ou l'installation de panneaux solaires. Un jeune leader a indiqué que certains acteurs privilégient systématiquement des prestataires extérieurs à la préfecture au lieu de former et d'employer des jeunes locaux, ce qui contribue selon lui à renforcer les tensions intergénérationnelles et intercommunautaires.
- **Éleveurs de troupeaux transhumants** : la majorité des éleveurs rencontrés appartiennent aux communautés peules M'bororo nomades. Leur mobilité et leur méfiance envers les acteurs extérieurs rendent les consultations plus complexes. Des consultations spécifiques avec des représentants M'bororo ont été menées en août 2025, comme indiqué dans le Plan pour les peuples autochtones (PPA) du projet. Leur accès limité aux services EAH les expose fortement aux maladies transmises par l'eau, notamment la diarrhée et le choléra, pendant les périodes de transhumance. Les échanges ont montré que ces communautés figurent parmi les plus exposées aux effets du changement climatique et au stress hydrique. La diminution progressive des points d'eau liée aux sécheresses prolongées accentue les conflits entre éleveurs et agriculteurs, en particulier dans les couloirs de transhumance. Des mesures spécifiques adaptées aux communautés peules M'bororo sont intégrées dans le PPA du projet.

Ces résultats confirment les constats présentés dans la Théorie du changement et l'Analyse d'impact de la note conceptuelle, mettant en évidence la dégradation des conditions de santé et des moyens de subsistance liée à des infrastructures EAH insuffisantes et fortement exposées aux aléas climatiques.

Validation des obstacles

Les communautés ont fourni des informations détaillées sur les principaux obstacles rencontrés, confirmant les défis systémiques identifiés lors de la conception du projet tout en mettant en évidence des dimensions sociales et comportementales supplémentaires.

- **Planification locale et coordination limitées** : dans l'ensemble des zones d'intervention, les populations reconnaissent largement les effets du changement climatique, comme les inondations, les sécheresses et les vagues de chaleur. Toutefois, peu d'initiatives communautaires structurées ont été mises en place pour y répondre. À Birao, ville accueillant environ 15 000 habitants et 26 675 réfugiés, les enjeux liés à l'eau et à l'assainissement ne figurent qu'au sixième rang des priorités du Plan local de relèvement. À Ndélé, un Plan local de développement 2022-2025 visant à améliorer les conditions de vie et renforcer la cohésion sociale arrive à échéance sans résultats tangibles. De même, le plan quinquennal élaboré en 2020 pour Bossangoa avec l'appui du PNUD demeure peu diffusé et largement méconnu des acteurs locaux.
- **Insuffisance des infrastructures et des capacités techniques EAH** : le manque de personnel technique qualifié affecté par l'État réduit fortement la capacité des services locaux à assurer des interventions efficaces. À Birao, l'antenne de l'Agence nationale de l'eau et de l'assainissement (ANEA) souffre d'un manque de structure, avec un seul coordinateur et un appui ponctuel de réparateurs démotivés. Les contrôles de qualité de l'eau restent rarement systématiques. À Ndélé, le système d'adduction d'eau par gravité, qui dessert environ 65 % de la population, ne produit que 200 m³ par jour pour une capacité théorique de 3 500 m³. Dans plusieurs zones, les problèmes techniques récurrents incluent des forages peu profonds ou mal implantés, des pompes sous-dimensionnées et des tubages inadaptés, souvent liés à l'absence d'études géophysiques préalables de qualité.

Validation des solutions

Les communautés ont proposé des solutions concrètes et adaptées à leur contexte culturel qui sont en cohérence avec les objectifs du projet.

- **Amélioration des infrastructures** : le projet s'aligne sur les priorités nationales de développement et vient compléter plusieurs initiatives en cours. Il s'agit notamment du programme d'assistance EAH de l'UNICEF destiné aux réfugiés

et aux communautés hôtes à Birao, du Projet de connectivité rurale (PCR) visant la réhabilitation de 333 km de routes dans le Nord-Est, ainsi que d'un programme du PNUD prévoyant l'installation de mini-systèmes d'adduction d'eau à Ndélé. Deux projets financés par l'Allemagne (BMZ) à Bossangoa et dans l'Ouham soutiennent également le renforcement de la gestion des ressources en eau, la surveillance des eaux souterraines et la mise en place de systèmes d'alerte rapide visant à prévenir la surexploitation des aquifères.

- **Services EAH adaptés au climat** : les communautés ont recommandé la création de nouveaux points d'eau reposant sur des systèmes hybrides, ainsi que la mise en place de boutiques locales de pièces détachées afin d'assurer la maintenance durable des forages. Il a également été proposé de soutenir la création de microentreprises pour les jeunes à travers des formations en plomberie et en pompage à énergie solaire. Afin de renforcer l'inclusion sociale, les participants ont recommandé de soutenir les associations de femmes en sensibilisant les filles à l'hygiène et à leurs droits, tout en sensibilisant davantage la communauté aux risques climatiques et aux mesures d'adaptation telles que la construction de latrines surélevées. D'autres recommandations ont porté sur la reforestation et le développement de sites d'aquaculture communautaire.
- **Renforcement des services institutionnels locaux** : les participants ont insisté sur la nécessité d'améliorer les connaissances relatives aux ressources en eau afin de soutenir une gestion intégrée et la mise en place de systèmes communautaires d'alerte rapide aux inondations. Il est également crucial de surveiller le pompage stratégique de l'eau pour prévenir la surexploitation des aquifères. Pour renforcer la gouvernance locale, les consultations ont mis en avant l'importance d'actualiser et de diffuser les plans locaux de développement intégrant la résilience aux changements climatiques, d'appuyer la gestion foncière urbaine dans des villes telles que Birao, Ndélé et Bossangoa, et de fournir aux services gouvernementaux décentralisés les ressources logistiques nécessaires à leur fonctionnement.

4.3 Consultations des peuples autochtones

Afin de garantir une conception du projet inclusive et adaptée aux besoins des peuples autochtones, un processus de consultation ciblé a été mené auprès de la communauté peule, identifiée comme le principal groupe autochtone dans les zones d'intervention du projet. Ce processus comprenait deux consultations distinctes visant à recueillir des perspectives à la fois nationales et locales.

La première consultation s'est tenue à Bangui le 17 août 2025 et a réuni 12 représentants peuls nationaux et locaux, parmi lesquels des chefs communautaires, des présidents d'associations et quatre représentantes des femmes. Cette session, présidée par un responsable peul national et facilitée par un consultant de l'UNICEF, visait à présenter les objectifs et la portée du projet, à recueillir les perceptions de la communauté concernant les impacts du changement climatique et leurs besoins, ainsi qu'à engager un processus de consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) fondé sur une compréhension claire des objectifs du projet.

Une seconde consultation, davantage ancrée dans le contexte local, a été organisée à Bossangoa le 18 août 2025 afin de mieux comprendre les réalités spécifiques de la préfecture de l'Ouham, caractérisée par une forte présence d'éleveurs de troupeaux et de réfugiés de retour au pays. Cette réunion a rassemblé plusieurs acteurs locaux clés, notamment une famille récemment revenue dans la zone et le Coordinateur de la Fédération Nationale des Éleveurs Centrafricains (FNEC). Animée par le personnel local de l'UNICEF, la session s'est déroulée en sango et en fulfulde afin de garantir une communication précise et nuancée. Cette approche a permis de recueillir des informations détaillées sur les enjeux liés au foncier, à l'inclusion sociale et aux besoins spécifiques des communautés transhumantes.

Une dernière consultation a été conduite auprès de l'importante communauté peule sédentaire de Gozamar, située à proximité de Ndélé. Facilitée par le maire adjoint de Ndélé et le responsable de l'antenne locale de l'ANEA, cette session a permis un dialogue direct avec le chef coutumier de la communauté ainsi que son porte-parole. Cette démarche a favorisé l'implication des autorités locales, tant formelles que traditionnelles, dans la préfecture de Bamingui-Bangoran. Dans leur ensemble, ces consultations ont permis de garantir que le processus de mobilisation soit culturellement adapté, conduit avec des structures de leadership reconnues et sensible aux différentes réalités socio-économiques des communautés peules, qu'elles soient urbaines, rurales ou affectées par les déplacements liés au conflit.

Principales conclusions

Validation du problème central

Les consultations menées auprès des communautés peules de Bangui, Bossangoa et Ndélé ont confirmé que leur accès aux services EAH est extrêmement précaire, inégalitaire et fortement affecté par les changements climatiques, qui menacent directement leurs moyens de subsistance pastoraux. Les principales problématiques identifiées sont les suivantes.

- **Impact du climat sur les moyens de subsistance** : les communautés ont désigné les sécheresses prolongées et les inondations intenses comme les principaux aléas climatiques auxquels elles sont confrontées. À Ndélé, les sécheresses ont été décrites comme la menace la plus critique. Ces phénomènes ont des répercussions directes sur le cheptel, qui constitue leur principale source de revenus et un élément central de leur identité culturelle. La raréfaction des pâturages et des ressources en eau pendant la saison sèche oblige les éleveurs à déplacer leurs troupeaux vers des zones forestières où les pâturages sont de moindre qualité et les risques parasitaires plus élevés. Les fortes pluies génèrent des environnements très humides, jugés néfastes pour le bétail.
- **Pénurie et contamination de l'eau** : la forte pénurie d'eau pendant la saison sèche a été signalée de manière récurrente. À Ndélé, cette situation entraîne l'assèchement complet des puits traditionnels et des autres sources d'eau utilisées tant par les populations que par le bétail. Les éleveurs installés en périphérie des centres urbains sont particulièrement touchés et doivent souvent s'approvisionner directement dans des cours d'eau insalubres. Cette situation contribue à une forte prévalence des maladies transmises par l'eau et de la malnutrition infantile, notamment caractérisée par des cas fréquents de ballonnements.
- **Conséquences sanitaires** : au-delà des problèmes liés à la qualité de l'eau de boisson, les communautés ont également associé le changement climatique à une dégradation plus large des conditions sanitaires. Les saisons de fortes pluies entraînent une augmentation de l'humidité dans les habitations et une recrudescence des cas de malaria chez les enfants et les adultes. À l'inverse, les périodes de chaleur extrême pendant les sécheresses favorisent l'apparition de maladies cutanées, touchant particulièrement les groupes les plus vulnérables, notamment les enfants et les personnes âgées.

Validation des obstacles

Les communautés ont clairement mis en évidence d'importants obstacles sociaux, systémiques et institutionnels qui limitent leur accès à des services EAH fiables et leur capacité d'adaptation aux changements climatiques.

- **Exclusion sociale et discrimination** : un obstacle majeur, particulièrement pour les communautés peules de retour à Bossangoa, réside dans les pratiques d'exclusion sociale. Il a été explicitement signalé que les populations locales acceptent difficilement que les Peuls utilisent les forages communautaires, créant ainsi une barrière sociale directe à l'accès aux infrastructures existantes et augmentant les risques de tensions autour des points d'eau partagés.
- **Insécurité foncière et climat de peur** : les communautés de retour à Bossangoa ne parviennent pas à récupérer leurs terres, désormais occupées par d'autres populations. Cette situation les contraint à vivre dans des logements précaires et coûteux ne disposant pas d'installations EAH adéquates. Cette précarité est renforcée par une crainte persistante des violences, qui décourage de nombreuses familles de retourner dans leurs régions d'origine.
- **Méfiance à l'égard de la gouvernance et échecs des projets passés** : La communauté de Bangui a exprimé une forte méfiance à l'égard des institutions gouvernementales, fondée sur des expériences passées jugées négatives, et a indiqué préférer collaborer directement avec l'UNICEF. Cette situation constitue un obstacle important à la gouvernance. Les participants ont également souligné les limites de précédents projets de forage, mis en œuvre sans consultation des chefs communautaires disposant de connaissances traditionnelles sur les emplacements des points d'eau, ce qui a conduit à plusieurs échecs techniques.
- **Insécurité et faiblesse du soutien institutionnel** : à Ndélé, les communautés ont expliqué avoir été contraintes d'adopter un mode de vie plus sédentaire à proximité des centres urbains en raison des conflits armés. Elles ont exprimé un sentiment d'abandon, estimant que l'État « ne dispose pas des moyens nécessaires pour développer des points d'eau pour eux ». Elles ont également indiqué que le soutien des ONG s'est considérablement réduit ces dernières années, les laissant sans appui extérieur face aux inondations et aux sécheresses répétées.
- **Genre et structures décisionnelles** : les dispositifs de gouvernance communautaire restent largement patriarcaux, avec des réunions principalement fréquentées par des participants masculins. À Bangui, un protocole spécifique imposait l'autorisation préalable des maris avant tout échange avec les femmes. Bien que les femmes soient particulièrement affectées par les difficultés d'accès à l'eau, ces structures sociales limitent fortement leur participation directe et effective aux processus décisionnels liés aux projets.

Validation des solutions

Les communautés peules ont proposé des solutions concrètes, adaptées à leur contexte culturel et aux contraintes spécifiques auxquelles elles sont confrontées, en cohérence avec les objectifs du projet.

- **Infrastructures adaptées au contexte culturel et sensibles aux conflits** : la principale solution, proposée à Bossangoa et à Ndélé, consiste à construire de nouveaux forages directement au sein des campements peuls. Cette approche est perçue comme le moyen le plus efficace de garantir un accès sécurisé à l'eau, de limiter les phénomènes d'exclusion sociale et de réduire les longues distances parcourues par les femmes pour accéder à des points d'eau traditionnels souvent asséchés. Les communautés ont également demandé un appui pour sécuriser les couloirs de transhumance et aménager des points d'eau stratégiques le long de ces itinéraires.
- **Valorisation des savoirs traditionnels et gouvernance inclusive** : les communautés ont insisté sur l'importance d'intégrer les savoirs traditionnels dans la conception des activités du projet. Elles ont souligné que les chefs locaux, qui disposent d'une connaissance précise des ressources en eau, doivent être consultés lors du choix des sites de forage afin de ne pas répéter les échecs passés. Afin de renforcer l'appropriation communautaire et la durabilité des infrastructures, elles ont également demandé l'intégration de leurs représentants traditionnels dans les comités de gestion.
- **Communication ciblée et renforcement des capacités** : les communautés ont défini un engagement clair. Leur feuille de route prévoit notamment la production de tous les supports de communication et d'éducation dans leur langue locale, le fulfuldé, et l'implication directe des associations peules dans les activités de sensibilisation. À Bossangoa, un besoin spécifique de sensibilisation des populations transhumantes aux bonnes pratiques d'hygiène, notamment à l'ébullition de l'eau de rivière avant consommation, a été identifié.
- **Mécanismes de responsabilisation clairs et adaptés localement** : les communautés ont proposé des mécanismes de prise en charge des réclamations clairs et adaptés localement. À Bangui, les participants ont indiqué que les plaintes devraient être transmises par l'intermédiaire des chefs de clan ou des autorités religieuses. À Bossangoa, les communautés ont privilégié une approche plus directe, demandant la possibilité de contacter directement le personnel de l'UNICEF chargé du suivi du projet. À Ndélé, les participants ont décrit un mécanisme hiérarchique dans lequel les préoccupations sont d'abord transmises au chef coutumier avant d'être relayées au maire-sultan de la ville.

4.4 Questionnaires numériques

Principales conclusions

Questionnaire destiné aux ONG et aux OSC

12 participants ont répondu au questionnaire. Comme le montre la Figure 3, la participation a été la plus élevée parmi les ONG (7 participants), suivies des OSC (4 participants), et 4 participants d'une agence des Nations Unies.

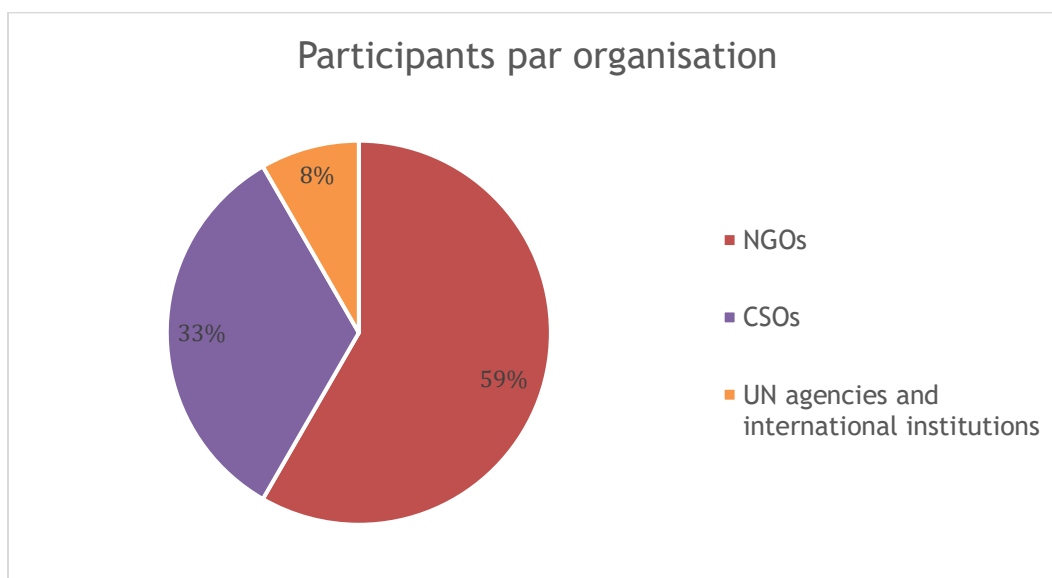


Figure 3. Participants au questionnaire destiné aux ONG et OSC

Les résultats de l'enquête en ligne montrent un large consensus parmi les participants quant à l'alignement du projet EAH proposé avec les priorités nationales de développement, notamment les Objectifs de développement durable (ODD) et les plans nationaux de développement. Les réponses mettent en évidence la nécessité de combler les importantes lacunes infrastructurelles afin de renforcer la résilience aux changements climatiques. Les participants ont également insisté sur l'importance de garantir un accès inclusif et équitable aux infrastructures et services EAH, en particulier pour les femmes et les groupes vulnérables. Cela comprend notamment la mise en place d'installations séparées pour les femmes et les hommes, d'infrastructures accessibles aux personnes handicapées ainsi que de dispositifs adaptés à la gestion de l'hygiène menstruelle.

Les questionnaires ont par ailleurs permis d'identifier les principaux risques environnementaux et sociaux potentiels associés au projet, ainsi que des mesures d'atténuation fondées sur l'expérience des participants dans les zones d'intervention et sur leur connaissance du contexte national. Une synthèse de ces résultats est présentée ci-dessous.

Tableau 7. Risque environnemental et social identifié

Risque identifié	Mesures d'atténuation
Risques environnementaux	
Élimination inappropriée des déchets	Mesures de gestion des eaux usées incluant des raccordements d'évacuation, l'amélioration de l'assainissement et des installations de traitement des eaux.
Problèmes liés à l'élimination des déchets	
Contamination liée aux latrines	
Prolifération de vecteurs autour des points d'eau	Mesures de conservation et d'utilisation rationnelle de l'eau
Perturbation des écosystèmes	
Épuisement des ressources en eau	

Protéger les écosystèmes naturels

Érosion autour des infrastructures

Solutions structurelles

Risques sociaux

Conflits liés à l'accès à l'eau

Prise en compte des conflits dans les programmes

Protocoles de sécurité

Dispositifs de résolution des conflits

Accaparement des ressources par les élites

Processus de planification inclusif

Menaces à la sécurité des infrastructures

Conceptions adaptées aux groupes vulnérables

Accords communautaires

Violences basées sur le genre aux points d'eau

Comités paritaires

Comité inclusif

Marginalisation des groupes vulnérables

Mesures de sécurité tenant compte des spécificités de genre

Exclusion fondée sur le genre

Limitations liées au genre

Dans l'ensemble, les participants ont souligné que l'appropriation communautaire et la flexibilité étaient essentielles à la durabilité du projet. Ils ont également recommandé de renforcer la coordination avec les autres programmes et acteurs intervenant dans les mêmes zones. Enfin, l'une des recommandations les plus récurrentes a été de valoriser les savoirs traditionnels et les pratiques locales afin d'assurer l'intégration des activités au contexte national.

Questionnaire destiné aux parties prenantes

16 participants ont répondu au questionnaire. Comme le montre la Figure 4, la plus forte participation provenait des ministères, avec 9 délégués. Les autres répondants comprenaient 2 représentants d'universités et d'instituts de recherche, 2 représentants du secteur privé, ainsi qu'un représentant d'un groupe de jeunes, un leader communautaire et un représentant d'une autre institution.

Participants par organisation

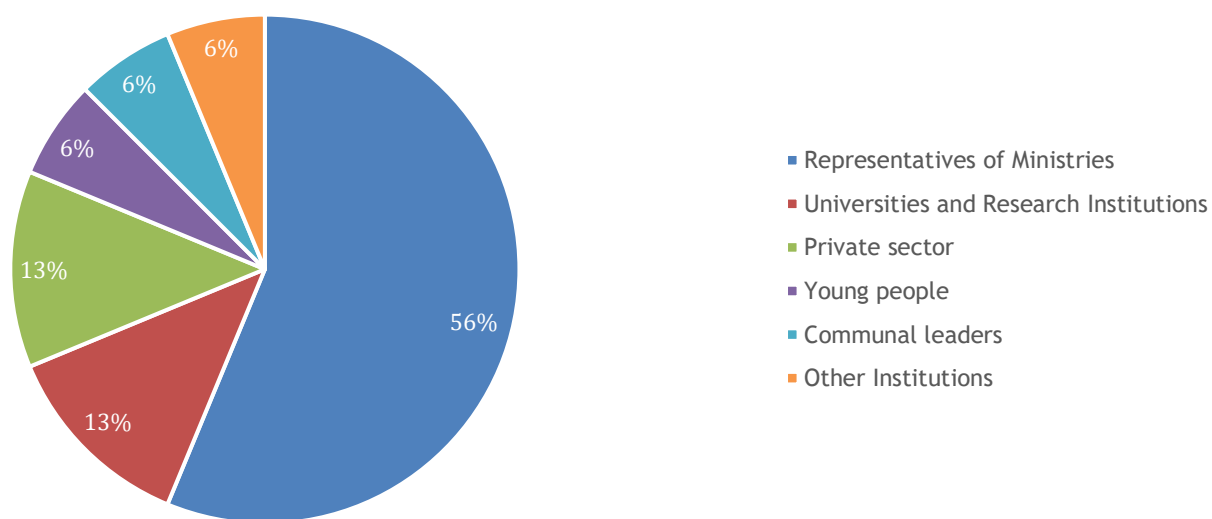


Figure 4. Participants au questionnaire pour les parties prenantes

Les réponses au questionnaire ont confirmé que le projet est aligné sur les priorités nationales en matière de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique. Les participants ont mis en évidence plusieurs obstacles majeurs que le projet devra contribuer à surmonter. Parmi ceux-ci figurent la faible coordination entre les ministères en charge des questions de genre et ceux responsables de l'eau et de l'assainissement, le manque d'expertise du personnel sur les questions liées à l'égalité des genres et à l'inclusion sociale, ainsi que le manque de données ventilées par genre.

Contributions des parties prenantes

- **Ministères** : les parties prenantes institutionnelles ont indiqué pouvoir contribuer au projet à travers l'orientation stratégique, la mobilisation communautaire, l'appui technique ainsi que le suivi, la supervision et la mise à disposition de données. Elles prévoient également de participer au comité directeur du projet, aux groupes de travail techniques, aux missions conjointes de suivi, aux réunions régulières de coordination et aux mécanismes de rapportage périodique.
- **Secteur privé** : les acteurs du secteur privé ont identifié des opportunités de partenariat public-privé dans des domaines tels que la fourniture d'équipements, les services techniques et les contrats de construction-exploitation-transfert. Ils ont également souligné le potentiel de coentreprises, d'innovation technologique et de développement des chaînes d'approvisionnement. Toutefois, ils ont relevé plusieurs risques, notamment les contraintes sécuritaires, la vulnérabilité des infrastructures, les coûts d'exploitation élevés et l'incertitude du cadre réglementaire.
- **Jeunes** : ils peuvent contribuer à travers des activités de promotion de l'hygiène, le suivi des infrastructures, les campagnes de sensibilisation, la participation à des formations techniques ainsi que le partage d'innovations et de connaissances locales. Ils peuvent également jouer un rôle clé via les réseaux sociaux et les clubs scolaires EAH.
- **Leaders communautaires** : ils sont considérés comme des acteurs essentiels dans les décisions relatives à la gouvernance de l'eau. Ils peuvent contribuer à la création des comités de gestion de l'eau, à la médiation des conflits ainsi qu'à la mobilisation des ressources et des capacités locales. Leur rôle inclut également la valorisation des savoirs locaux et la promotion de l'inclusion des groupes vulnérables.
- **Universités et instituts de recherche** : les institutions académiques et de recherche peuvent appuyer le projet par des travaux de recherche sur les impacts du changement climatique sur l'accès à l'eau, les questions de genre et les services EAH, ainsi que sur les vulnérabilités climatiques différenciées selon le genre. Elles peuvent également

contribuer à la création d'unités de recherche sur le développement communautaire et participer à l'élaboration et au suivi d'indicateurs relatifs à la résilience aux changements climatiques et à l'égalité des genres.

Dans l'ensemble, les participants ont souligné la nécessité d'une planification plus détaillée. Ils ont insisté sur l'importance de définir clairement les rôles et responsabilités de chaque partie prenante afin d'assurer une mise en œuvre efficace du projet et d'éviter les chevauchements. Pour renforcer la prévention et la gestion des risques et catastrophes liés au climat, les participants ont estimé qu'il était essentiel de préciser qui doit faire quoi, où et comment. Le manque de coordination entre les ministères et les autres parties prenantes a été fréquemment cité comme un défi majeur, soulignant la nécessité de renforcer la coordination interministérielle et interinstitutionnelle pour garantir la réussite du projet.

Questionnaire destiné aux communautés

40 participants ont répondu au questionnaire communautaire. Les leaders communautaires constituaient le groupe le plus représenté avec 13 répondants, suivis des jeunes avec 10 répondants et des groupes autochtones avec 6 répondants. Les autres participants comprenaient 5 représentantes de groupes de femmes, 3 représentants des autorités locales et 3 représentants de groupes pastoraux. Comme le montre la Figure 5, ces catégories représentaient l'ensemble des participants au questionnaire.

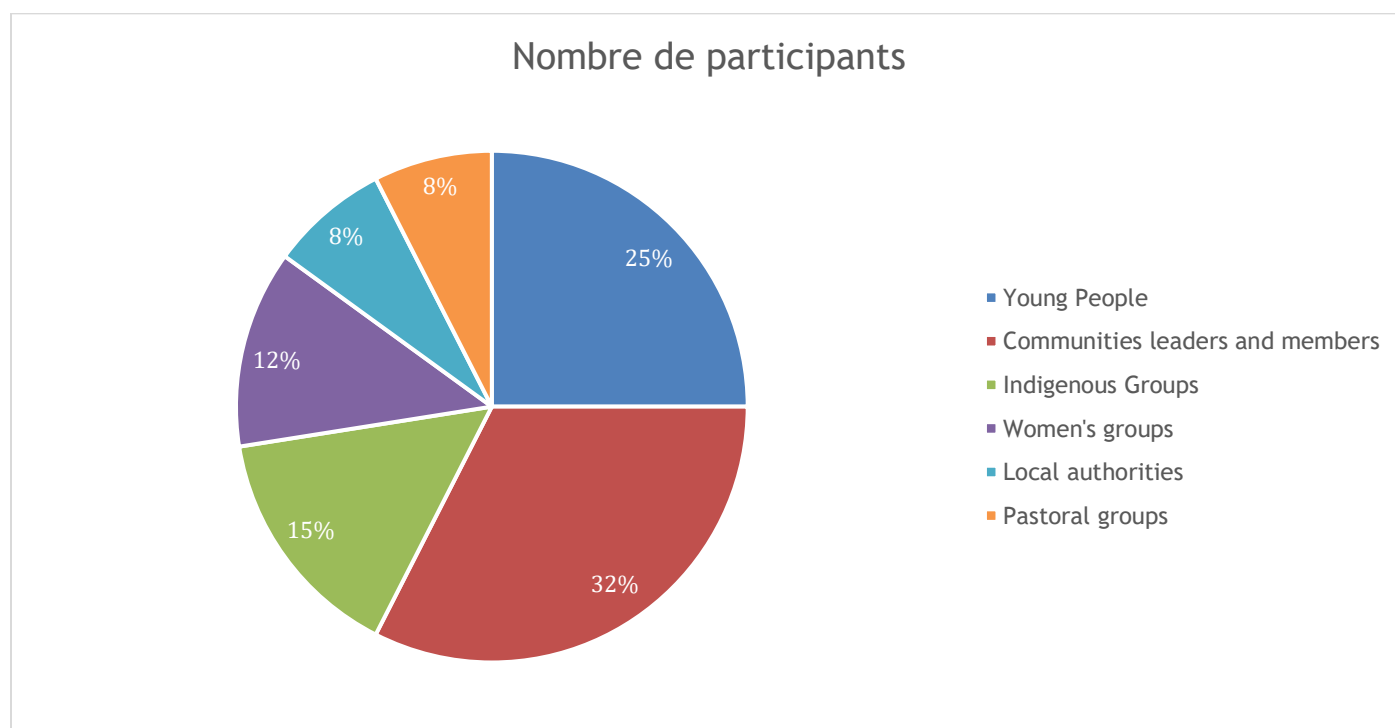


Figure 5. Participants au questionnaire communautaire

Les communautés ont identifié plusieurs lacunes majeures, notamment un accès insuffisant aux points d'eau, une capacité limitée de stockage de l'eau ainsi qu'un déficit important en infrastructures sanitaires et en systèmes de gestion des déchets, y compris un manque de latrines. Ces difficultés sont aggravées par les effets du changement climatique, notamment les inondations qui endommagent les infrastructures et les sécheresses qui réduisent la disponibilité des ressources en eau. Les participants ont signalé des impacts climatiques importants, tels que l'irrégularité des saisons des pluies, l'assèchement des sources d'eau et la diminution des précipitations. Ces évolutions accentuent les préoccupations liées à l'éloignement des points d'eau, à la mauvaise qualité de l'eau et aux pénuries saisonnières susceptibles de provoquer des tensions sociales. En outre, l'augmentation de la demande en eau pendant les périodes de forte chaleur ainsi que les déplacements de population exercent une pression supplémentaire sur des systèmes déjà fragilisés. Dans le cadre du questionnaire numérique, les

participants ont également identifié les impacts spécifiques du changement climatique sur les différents groupes de population. Le tableau suivant présente une synthèse des principaux résultats.

Tableau 8. Identification des impacts climatiques par groupe

Femmes	Hommes	Personnes handicapées	Peuples autochtones
Augmentation du temps de collecte de l'eau pendant la sécheresse	Pertes de bétail pendant la sécheresse	Réduction de la mobilité pendant les inondations	Perturbation de la gestion traditionnelle des ressources
Augmentation de la charge des soins durant les maladies liées au climat	Exposition aux risques physiques lors des phénomènes climatiques extrêmes	Difficulté d'accès aux services d'urgence	Perte des sources d'eau traditionnelles
Risques pour la sécurité lors des déplacements ou des pénuries de ressources	Intensification des conflits liés aux ressources	Vulnérabilité sanitaire accrue lors des phénomènes climatiques extrêmes	Transformation forcée des moyens de subsistance traditionnels
Perte des moyens de subsistance dépendants de l'eau	Pressions migratoires liées à la rareté des ressources	Accès limité aux informations sur les mesures d'adaptation	Impacts culturels liés aux changements environnementaux

Les résultats des questionnaires communautaires montrent que le projet devrait prioritairement renforcer l'accès aux infrastructures EAH. Les activités proposées devraient viser à accroître l'accès aux points d'eau, améliorer les capacités de stockage et fournir des installations sanitaires adaptées et sûres, répondant aux besoins des populations vulnérables. Les participants ont également indiqué que le projet devrait mettre l'accent sur le développement de systèmes efficaces de gestion de la qualité de l'eau et des déchets afin d'améliorer durablement les conditions d'assainissement dans les zones ciblées.

L'inclusion des femmes et des groupes vulnérables étant considérée comme un élément central du projet, les communautés ont identifié des besoins et des solutions spécifiques pour chaque groupe.

- **Femmes et filles** : mise en place d'installations sûres, privées et adaptées à l'hygiène menstruelle, à proximité des habitations. Impliquer activement les femmes à toutes les étapes du projet, de la planification à la gestion des infrastructures, et de mettre en œuvre des mesures de prévention du harcèlement et des violences.
- **Personnes handicapées** : les installations doivent être physiquement accessibles et adaptées, notamment grâce à des points d'eau aménagés et à des dispositifs facilitant le lavage des mains. Les informations relatives au projet doivent être diffusées dans des formats accessibles à tous.
- **Populations autochtones** : le projet doit reconnaître et intégrer les pratiques traditionnelles de gestion de l'eau ainsi que les savoirs culturels locaux. Il est nécessaire de consulter les chefs traditionnels et d'utiliser les langues autochtones dans tous les supports.

Enfin, les communautés ont souligné que l'un des principaux facteurs de réussite du projet réside dans l'implication directe des populations locales et le renforcement de leur appropriation des activités. Le projet devrait mobiliser la main-d'œuvre et les matériaux locaux, officialiser les rôles des autorités locales dans la prise de décision et intégrer les activités aux plans de développement locaux. Afin de favoriser une participation inclusive, notamment celle des femmes et des groupes vulnérables, les participants ont également recommandé de diversifier les canaux de communication et de prévoir des mesures de

soutien, telles que des services de garde d'enfants ou une aide au transport, afin de réduire les obstacles à la participation aux activités du projet.

4.5 Réunions bilatérales

Rapport de synthèse des parties prenantes : consultations institutionnelles et opérationnelles

Cette section présente une synthèse des principaux enseignements issus de trois consultations stratégiques bilatérales menées entre février et mars 2026 concernant la mise en œuvre de systèmes EAH résilients aux changements climatiques et de systèmes d'alerte rapide en République centrafricaine.

4.5.1 Consultations avec l' Agence Française de Développement (AFD)

Des consultations avec l'Agence Française de Développement (AFD) se sont tenues le 2 mars 2026, et les échanges ont principalement porté sur l'état d'avancement des projets de drainage urbain. La réunion s'est tenue avec Florian Tourteau, chef de mission de l'AFD en RCA.

M. Tourteau a confirmé l'intérêt de l'AFD pour le développement d'un projet de système de drainage de 3 km dans le 6^e arrondissement de Bangui, destiné à être raccordé au collecteur principal.

L'AFD a confirmé le rôle du ministère en charge de l'aménagement du territoire comme institution chef de file et principal acteur de coordination avec les différentes autorités et municipalités concernées. Une fois les infrastructures de drainage achevées, celles-ci sont transférées au ministère de l'aménagement urbain, qui en assure ensuite la rétrocession aux municipalités. Ces dernières sont responsables de la bonne utilisation, de l'exploitation et de la maintenance des infrastructures. Dans le cadre du projet PILIGI 1, l'AFD a appuyé les municipalités à travers des formations et la fourniture d'équipements pour l'entretien et le nettoyage des infrastructures. L'agence a également souligné l'importance pour la municipalité de disposer de ressources techniques et humaines, ainsi que d'une politique claire de gestion des équipements.

L'AFD a également soutenu la mobilisation d'associations communautaires chargées de sensibiliser les populations au bon usage des infrastructures de drainage et à la gestion des déchets. Cette approche vise à limiter l'obstruction des canalisations par les déchets urbains. L'efficacité de ces mécanismes reste variable, certaines associations cessant progressivement leurs activités. L'agence partagera les enseignements tirés de cette expérience afin d'appuyer les activités prévues par l'UNICEF.

Enfin, l'AFD a confirmé qu'aucun mécanisme de tarification ou de taxation lié aux infrastructures de drainage n'est actuellement en place, malgré la valorisation foncière générée par ces aménagements. À ce jour, ni les communautés ni les entreprises ne participent financièrement à l'entretien des systèmes de drainage. L'AFD a indiqué être disposée à collaborer avec l'UNICEF afin d'explorer des solutions intégrées.

4.5.2 Consultation avec la municipalité de Bangui

La réunion avec le directeur de cabinet de la municipalité de Bangui s'est tenue le 3 mars 2026. Cette consultation a permis de confirmer la conception du projet et plusieurs éléments clés. Le directeur de cabinet a confirmé qu'à ce jour, aucun budget public spécifique n'est alloué à la gestion des systèmes de drainage. Les activités d'exploitation et de maintenance (E&M) reposent principalement sur des associations communautaires mises en place dans le cadre du projet PILIGI. Ce modèle

reste limité, les associations cessant progressivement leurs activités. Le directeur a également confirmé l'intérêt de la Banque mondiale pour le soutien à des projets de drainage urbain à Bangui.

Au cours des échanges, le directeur de cabinet a proposé (proposition acceptée par l'UNICEF) l'organisation d'une réunion technique dans le cadre de la Sous-activité 2.2.1.6 afin d'évaluer la capacité de la municipalité à assurer l'E&M des infrastructures. Le directeur a également confirmé l'existence d'un plan de maintenance et d'entretien applicable aux infrastructures de drainage existantes, document qui a été transmis à l'UNICEF.

Enfin, il a validé l'approche proposée par l'UNICEF consistant à soutenir une partie des activités d'E&M à travers l'implication d'associations communautaires. Il a réaffirmé l'importance de la Sous-activité 2.2.1.6 pour répondre aux insuffisances institutionnelles et financières qui limitent actuellement la capacité de la municipalité à assurer durablement ces fonctions.

4.5.3 Consultation avec la direction générale de la météorologie

La réunion avec la direction générale de la météorologie s'est tenue le 4 mars 2026. Cette consultation a permis de valider la conception du projet et de recueillir des informations complémentaires sur les capacités de la direction générale.

La direction générale de la météorologie, placée sous la tutelle du ministère des transports et de l'aviation civile, est actuellement engagée dans un processus de transformation institutionnelle. Elle constitue la principale entité responsable du déploiement opérationnel et de la maintenance des équipements météorologiques transférés par le ministère, et a récemment bénéficié d'un renforcement significatif de ses ressources humaines. À la fin de l'année 2025, 264 nouveaux fonctionnaires ont été recrutés au sein du ministère et déployés à Bangui ainsi que dans différentes régions du pays, y compris dans les zones d'intervention. Ces agents, dont une grande partie possède une formation technique, sont actuellement en période probatoire. La direction générale dispense déjà certaines formations internes pour son personnel. Toutefois, les échanges ont souligné l'importance d'intégrer pleinement ces agents à l'ensemble des activités de renforcement des capacités prévues dans le cadre du projet, notamment aux formations techniques dispensées par les fournisseurs d'équipements, afin qu'ils puissent assurer les opérations d'E&M. Bien que le budget national couvre actuellement les salaires du personnel ainsi que les besoins de formation de base (ce qui témoigne d'un engagement important de l'État), la direction générale a indiqué qu'un déficit de financement subsiste pour les coûts d'exploitation et de maintenance (E&M) prévus pour l'année 2026.

Sur le plan international, la République centrafricaine a démontré un engagement fort en faveur de la professionnalisation de ses services météorologiques. Celui-ci a été renforcé le 13 février 2026, lorsque le ministère concerné a ratifié un engagement régional conjoint entre l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Union africaine (UA) et le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR), visant à renforcer les systèmes d'alerte rapide en Afrique de l'Ouest

et centrale. Cet engagement politique s'inscrit dans la stratégie d'harmonisation technologique portée par la direction générale de la météorologie. Celle-ci travaille actuellement à l'intégration des différents flux d'équipements financés par la Banque africaine de développement et le Fonds d'adaptation, au sein d'un système national unifié. L'objectif est de mettre en place un centre centralisé de gestion des données à Bangui, reposant sur un serveur cloud capable de fournir des mises à jour et des prévisions météorologiques en temps réel avec une précision estimée entre 5 et 20 jours, améliorant ainsi la qualité des prévisions par rapport aux projections de plus long terme.

La direction générale souhaite également moderniser ses systèmes de communication. Bien que le système actuel d'alerte rapide repose principalement sur un groupe WhatsApp centralisé, l'objectif est d'élargir la communication à travers les radios nationales et locales, les alertes SMS via des opérateurs de télécommunications tels qu'Orange et Airtel, ainsi qu'un site web météorologique dédié. À cette fin, la Directrice générale a proposé la création d'une plateforme nationale de coordination destinée à harmoniser les approches méthodologiques et technologiques des parties prenantes. L'UNICEF a confirmé son appui à la mise en place de cette plateforme.

Dans une perspective de durabilité à long terme, la direction générale explore également des mécanismes d'autonomie financière, notamment la vente de données météorologiques. Toutefois, dans l'attente de la sécurisation des budgets nationaux dédiés à l'E&M, une approche stratégique reste nécessaire. À cet égard, l'UNICEF a réaffirmé son intention d'acquérir des équipements hydrométéorologiques intégrant des dispositifs de maintenance après-vente assurés par des prestataires privés spécialisés.

4.6 Conséquences sur la conception du projet

L'une des priorités majeures du PMPP consiste à garantir une participation inclusive tout au long de la mise en œuvre du projet, en associant activement les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les autres groupes vulnérables aux processus décisionnels. Cet objectif sera soutenu par la création et le renforcement des comités EAH, conformément au Résultat 2.3, afin d'assurer une représentation effective de ces groupes dans la planification et la mise en œuvre. Le PMPP met également l'accent sur l'importance d'un dialogue continu, respectueux des contextes culturels avec les communautés autochtones, notamment les communautés pygmées, conformément à la Politique du FVC relative aux peuples autochtones ainsi qu'à la Convention n° 169 de l'OIT. Cette approche vise à garantir que les consultations tiennent compte des normes culturelles et des réalités locales. Le renforcement des capacités constitue un autre pilier central du PMPP via la formation des communautés locales et des comités EAH à la gestion et à l'entretien des infrastructures afin de favoriser l'appropriation communautaire et la durabilité des investissements. Afin de renforcer la responsabilité, le PMPP prévoit également la mise en place de dispositifs clairs de retour d'informations, permettant aux communautés de signaler les problèmes rencontrés et de proposer des améliorations, afin de renforcer la confiance et la réactivité du projet.

Les consultations menées auprès des différentes parties prenantes (institutions, communautés, groupes de femmes, enfants et autres groupes vulnérables) ont dégagé plusieurs constats majeurs qui confirment la pertinence et l'urgence du projet. Partout en RCA, les communautés sont confrontées à de graves difficultés liées à la rareté de l'eau, à la contamination des ressources hydriques et aux insuffisances des systèmes d'assainissement, difficultés aggravées par les sécheresses et les inondations récurrentes.

Ces constats confortent l'orientation du projet vers le développement d'infrastructures résilientes aux changements climatiques, conformément aux Résultats 1.1, 1.2 et 2.1. Les consultations ont également mis en évidence d'importants obstacles sociaux et de genre : bien que les femmes assument l'essentiel des responsabilités liées à la collecte de l'eau et à l'hygiène, elles restent largement sous-représentées dans les processus décisionnels. Les pratiques à risque, telles que la défécation à l'air libre ou le lavage insuffisant des mains, soulignent par ailleurs la nécessité de renforcer la gouvernance communautaire et les activités de promotion de l'hygiène sensibles au genre, comme prévu dans les Résultats 2.1.4 et 2.3. Les communautés ont proposé plusieurs solutions concrètes, notamment l'installation de forages à énergie solaire, la construction de latrines résistantes aux inondations ainsi que la mise en place de programmes de formation inclusifs, pleinement cohérents avec les résultats attendus du projet. Ces solutions soulignent l'importance de l'appropriation communautaire pour assurer la durabilité des interventions.

Concernant la Composante 1, le projet prévoit l'acquisition d'équipements hydrométéorologiques incluant un forfait de maintenance après-vente complet assuré par des prestataires spécialisés.

Pour la Composante 2, et plus particulièrement le Résultat 2.2 relatif au drainage urbain, les consultations ont mis en évidence les lacunes actuelles en matière d'exploitation et de maintenance au sein de la municipalité de Bangui. Elles ont également validé l'approche retenue par le projet, fondée sur une stratégie combinant l'implication des associations communautaires afin de réduire les besoins en E&M et de fournir une approche intégrée de l'E&M dans le cadre de la Sous-activité 2.2.1.6.

Dans l'ensemble, les retours des parties prenantes confirment les obstacles et résultats du projet, ainsi que la pertinence et le caractère prioritaires de l'initiative EAH portée conjointement par l'UNICEF et le FVC pour répondre aux défis étroitement liés de l'accès à l'EAH et de la vulnérabilité climatique en République centrafricaine.

5. Plan de mobilisation des parties prenantes

Le projet utilisera le Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) comme outil stratégique afin d'assurer la mobilisation des parties prenantes et garantir la diffusion d'informations pertinentes de manière appropriée et en temps opportun tout au

long du cycle de vie du projet. Il est aligné sur les mécanismes institutionnels existants du projet aux niveaux national et communautaire.

Le PMPP poursuit les objectifs suivants :

- Identifier et clarifier les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes durant la mise en œuvre du projet ;
- Établir une approche systématique de mobilisation des parties prenantes et des citoyens afin d'identifier les acteurs concernés et de maintenir des relations constructives avec eux ;
- Veiller à ce que les parties prenantes soient informées des différentes étapes de mise en œuvre du projet et disposent de mécanismes leur permettant d'exprimer leurs préoccupations ;
- Soutenir les processus de suivi et de gestion adaptative ;
- Favoriser l'appropriation du projet et la durabilité des interventions au-delà de la période de mise en œuvre.

Le projet mobilisera un large éventail d'institutions nationales, d'ONG et de partenaires de mise en œuvre. Afin de garantir une participation efficace des parties prenantes, l'UNICEF demandera à chaque partenaire de désigner un coordonnateur dédié à la mobilisation des parties prenantes. Ces partenaires devront également participer à des sessions de formation obligatoires portant notamment sur les exigences du Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP), les procédures relatives au consentement libre, préalable et éclairé (CLPE), lorsque celles-ci sont applicables et les procédures du Mécanisme de prise en charge des réclamations (MPCR).

Depuis plusieurs années, l'UNICEF assure la coordination du groupe technique « Responsabilité envers les populations touchées » (RPT) en République centrafricaine, en collaboration avec les agences des Nations Unies et les organisations non gouvernementales (ONG). Dans ce cadre, plusieurs systèmes de retour d'informations sont déjà opérationnels dans de nombreuses communautés où interviennent les partenaires de l'ONU et des ONG. Ces dispositifs recueillent les plaintes, rumeurs, questions et suggestions via la plateforme UNICARE, les coordonnateurs communautaires et d'autres canaux locaux. Conformément aux Procédures opérationnelles permanentes (POP) existantes, l'ensemble des retours d'informations collectés fera l'objet d'analyses régulières. Les résultats de ces analyses permettront d'ajuster et d'améliorer les activités du projet, d'améliorer les approches de communication et d'adapter les modalités de mise en œuvre aux réalités du terrain.

Afin de renforcer la transparence et la responsabilité, l'UNICEF et ses partenaires partageront régulièrement des mises à jour expliquant comment les contributions des communautés ont été prises en compte dans la mise en œuvre du projet. Ces informations seront diffusées par différents canaux accessibles, notamment : les visites à domicile ; les réunions communautaires ; les consultations publiques ; les annonces sur les radios locales ; les activités de sensibilisation conduites par les agents de santé communautaires et les mobilisateurs sociaux. L'approche de mobilisation restera flexible et pourra intégrer d'autres dispositifs adaptés aux contextes culturels afin de renforcer la confiance entre les communautés et les ONG/partenaires de mise en œuvre.

Tableau 9. Plan de mobilisation des parties prenantes

Groupe de parties prenantes	Objectif	Méthode	Fréquence	Calendrier	Organisme responsable	MESURE
Institutions gouvernementales nationales : ministère de l'environnement ; ministère de l'eau, de l'énergie et des ressources	Assurer l'alignement des politiques, le soutien réglementaire et l'intégration du projet aux stratégies nationales	Réunions bilatérales, groupes de travail techniques, séances de planification conjointe	Trimestrielle	T1 2026 – T4 2027	Bureau de pays de l'UNICEF RCA (équipe EAH), en coordination avec l'UGP	Organiser et participer à des réunions bilatérales, des groupes de travail techniques et des séances de planification

hydrauliques ; ministère de la santé ; ministère de l'éducation ; ministère de l'action humanitaire	relatives au climat et à l'EAH					conjointe avec les ministères concernés afin d'aligner les activités du projet sur les politiques nationales, d'obtenir les validations réglementaires et de renforcer l'intégration des stratégies de résilience aux changements climatiques et d'EAH dans les cadres gouvernementaux.
Autorités locales : conseils municipaux de Bangui, de l'Ouham, de la Bamingui- Bangoran et de la Vakaga ; autorités préfectorales	Assurer l'intégration des interventions dans les plans locaux de développement et faciliter la mise en œuvre opérationnelle	Consultations communautaires, forums de planification locale, processus de CLPE	Bimensuelle	T1 2026 – T4 2027	UGP, responsables institutionnels, ONG/partenaires de mise en œuvre	Faciliter des consultations communautaires , des forums de planification locale et des processus de CLPE avec les conseils municipaux et les autorités préfectorales afin d'assurer l'alignement des interventions du projet avec les priorités locales et de renforcer l'adhésion des autorités territoriales.
Enfants et jeunes (conseils scolaires, réseaux jeunesse) : comités de gestion scolaire ; clubs jeunesse ; Parlement des enfants de la RCA	Promouvoir la participation des enfants et des jeunes et renforcer la sensibilisation au climat et à l'EAH	Ateliers scolaires, assemblées de jeunes, campagnes de sensibilisation	Chaque trimestre scolaire	T2 2026 – T4 2027	Équipe ADAP, Bureau exécutif du Parlement des jeunes, équipes Éducation et EAH de l'UNICEF	Organiser des ateliers scolaires, des assemblées de jeunes et des campagnes de sensibilisation impliquant les comités de gestion scolaire, les clubs jeunesse et le

						Parlement des enfants de la RCA afin d'encourager la participation active des enfants et des jeunes, tout en sensibilisant aux questions liées aux changements climatiques et à l'EAH.
Groupes de femmes et organisations de promotion de l'égalité des genres : plateforme des Femmes pour la Paix en Centrafrique ; Femmes leaders de Bangui ; coordonnateurs genre au sein des OSC locales	Garantir une planification sensible au genre et identifier les besoins spécifiques des femmes et des filles en matière d'EAH et de RRC	Discussions de groupe, dialogues sur le genre, évaluations participatives	Trimestrielle	T2 2026 – T4 2027	Administrateur(trice) Genre, PPA et ESS, UGP	Organiser des groupes de discussion, des dialogues sur le genre et des évaluations participatives avec les groupes de femmes et de promotion de l'égalité des genres afin d'intégrer les enjeux de genre dans la planification du projet et de répondre aux besoins spécifiques des femmes et des filles en matière d'EAH et de RRC.
Organisations communautaires et organisations de la société civile	Valoriser les connaissances locales, promouvoir l'inclusion et appuyer la prestation communautaire des services	Sessions de renforcement des capacités, tableaux de bord communautaires, comités de suivi	Bimensuelle	T2 2026 – T4 2027	Équipe SBC, coordonnateurs de terrain, UNICEF, ONG ou partenaires de mise en œuvre	Mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités, développer des tableaux de bord communautaires et créer des comités avec les organisations communautaires et de la société civile afin d'encourager la valorisation des connaissances

						locales, de promouvoir l'inclusion et de faciliter la prestation conjointe des services du projet.
Personnes handicapées et populations vulnérables	Garantir l'accessibilité des services et des infrastructures ; promouvoir une approche fondée sur les droits	Consultations inclusives, audits d'accessibilité , comités consultatifs	Semestrielle	T2 2026 – T4 2027	Équipe SBC, administrateur(tr ice) Genre, PPA et ESS, UGP	Réaliser des consultations inclusives, des audits d'accessibilité et des consultations spécifiques pour les personnes handicapées et les populations vulnérables afin de garantir l'accessibilité des services et des infrastructures et de maintenir une approche fondée sur les droits tout au long du projet.
Peuples autochtones	Garantir le respect du CLPE ; préserver les pratiques culturelles ; co-développer les mesures d'adaptation	Processus de CLPE, ateliers sur les savoirs traditionnels, dialogues de médiation	Selon le protocole CLPE	T2 2026 – T4 2027	Équipe SBC, administrateur(tr ice) Genre, PPA et ESS, UGP	Mettre en œuvre les processus de CLPE, organiser des ateliers sur les savoirs traditionnels et faciliter les dialogues de médiation avec les peuples autochtones afin de respecter les exigences en matière de consentement, de protéger les pratiques culturelles et d'élaborer conjointement des actions d'adaptation au

						changement climatique.
Personnel de santé et techniciens EAH	Renforcer l'intégration des interventions EAH et sanitaires ; améliorer la résilience des services	Sessions de formation, ateliers techniques, mécanismes de retour d'informations	Trimestrielle	T2 2026 – T4 2027	Unités EAH et Santé de l'UNICEF	Organiser des séances de formation, des ateliers de conception technique et des mécanismes de retour d'informations pour les agents de santé et les techniciens EAH afin de renforcer les capacités des agents de santé et des techniciens EAH et d'améliorer la résilience des services connexes.
Donateurs et partenaires de développement	Assurer la coordination entre partenaires, éviter les duplications et explorer les possibilités de cofinancement	Tables rondes avec les donateurs, rapports d'avancement , missions conjointes	Semestrielle	T1 2026 – T4 2027	UNICEF RCA, UGP	Organiser des tables rondes avec les donateurs, présenter des rapports d'avancement et organiser des missions conjointes avec les donateurs et les partenaires de développement afin de promouvoir la coordination, d'éviter les chevauchements d'activités et d'identifier les possibilités de cofinancement.
Secteur privé (contractants locaux, chaînes d'approvisionnement EAH)	Garantir la disponibilité de la chaîne d'approvisionnement, renforcer les capacités de	Réunions d'information des fournisseurs, séances d'information sur les	Annuelle et pendant les cycles d'approvisionnement	T3 2026 – T4 2027	Responsable des achats, UGP	Organiser des réunions de mobilisation des fournisseurs, des séances d'information sur les procédures

	mise en œuvre locales	achats, cartographie du marché				d'approvisionnement et réaliser une cartographie du marché avec les acteurs du secteur privé, notamment les contractants locaux et les chaînes d'approvisionnement EAH, afin de renforcer les capacités locales de mise en œuvre et de préparer efficacement les chaînes d'approvisionnement du projet.
Siège de l'UNICEF	Fournir une supervision technique, assurer la conformité avec les politiques de l'UNICEF et les normes environnementales et sociales	Rapports d'avancement , réunions d'examen technique, suivi des garanties	Semestrielle et ad hoc	T1 2026 – T4 2027	Spécialiste du suivi, de l'apprentissage et des rapports EAH, Siège de l'UNICEF	Soumettre des rapports d'étape, tenir des réunions d'examen technique et effectuer un suivi des mesures de sauvegarde avec le siège de l'UNICEF.

6. Suivi, évaluation et gestion adaptative

Dans le cadre de ce projet en République centrafricaine, le suivi, l'évaluation et la gestion adaptative de la mobilisation des parties prenantes constituent des éléments essentiels pour garantir la pertinence, l'inclusivité et la réactivité des interventions dans un contexte sociopolitique et environnemental en constante évolution. Le projet mettra en œuvre un cadre intégré de suivi, aligné sur la Politique environnementale et sociale de l'UNICEF et sur ses Principaux engagements en faveur des enfants dans l'action humanitaire. Ce dispositif permettra de suivre un ensemble d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs destinés à mesurer l'efficacité et le caractère inclusif des activités de mobilisation des parties prenantes tout au long du cycle du projet. Les principaux indicateurs de suivi comprendront notamment : le nombre et la diversité des consultations menées aux niveaux national, infranational et communautaire ; la fréquence et la qualité de la participation des groupes vulnérables et marginalisés, notamment les femmes, les adolescentes, les personnes déplacées et les personnes handicapées ; le niveau de satisfaction des parties prenantes concernant les processus de participation ; le nombre de réclamations reçues et résolues dans le cadre du Mécanisme de prise en charge des réclamations (MPCR) du projet.

Le suivi sera assuré par l'équipe de mise en œuvre du projet, en collaboration avec les autorités locales, les organisations de la société civile et le personnel de terrain de l'UNICEF dans les zones d'intervention prioritaires ainsi qu'au niveau national.

Les données seront collectées grâce à plusieurs outils complémentaires, notamment : les comptes rendus de consultations ; les observations structurées ; les résultats ventilés des enquêtes auprès des participants ; les entretiens avec des informateurs clés ; les retours d'informations issus des mécanismes communautaires de responsabilité existants. Un protocole spécifique de suivi de terrain sera mis en place afin de garantir une documentation et une analyse systématiques des activités de mobilisation des parties prenantes. Des rapports de suivi seront produits chaque trimestre et intégrés aux rapports annuels d'avancement transmis au FVC ainsi qu'à l'Autorité nationale désignée. Afin de renforcer la transparence et de respecter le principe de responsabilité envers les populations touchées, le projet organisera des sessions communautaires de restitution tous les six mois. Ces rencontres permettront : de partager les résultats du suivi ; de présenter la manière dont les contributions des communautés ont été prises en compte dans les ajustements du projet ; de renforcer l'appropriation locale des infrastructures et services EAH ainsi que des mesures de résilience aux changements climatiques. Lorsque cela sera pertinent, les informations seront également diffusées via les radios soutenues par l'UNICEF, les campagnes de sensibilisation en milieu scolaire et les réseaux communautaires animés par des organisations de femmes afin d'en améliorer l'accessibilité.

Compte tenu de l'évolution rapide du contexte en République centrafricaine, une approche de gestion adaptative sera appliquée afin de maintenir l'efficacité des mécanismes de mobilisation des parties prenantes dans la durée. À cette fin, le projet organisera des ateliers annuels de réflexion et d'apprentissage réunissant les ONG et partenaires de mise en œuvre, les ministères sectoriels, les groupes sectoriels humanitaires, les autorités locales et les représentants communautaires. Ces ateliers permettront d'évaluer les forces et les limites des mécanismes de mobilisation par rapport au cycle précédent et de les ajuster en conséquence.

De plus, le projet intégrera les enseignements issus de l'évaluation à mi-parcours afin d'ajuster, lorsque nécessaire, les approches afin de répondre aux risques accrus de violences basées sur le genre (VBG). Dans les zones où l'insécurité limite l'accès physique aux communautés, des modalités alternatives de mobilisation seront mises en œuvre. Celles-ci pourront inclure l'utilisation de plateformes SMS, le recours à des équipes mobiles de suivi ou l'appui d'intermédiaires communautaires de confiance, tout en respectant les normes de l'UNICEF en matière de protection de l'enfance et de communication inclusive.

Les activités de mobilisation des parties prenantes feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation continus pendant toute la durée du projet afin de mesurer leur efficacité et de vérifier leur contribution à l'atteinte des objectifs du projet relatifs aux services EAH résilients aux changements climatiques. La collecte des données reposera sur plusieurs méthodes complémentaires, notamment : des enquêtes ; des entretiens individuels ; des discussions de groupe ; des rapports de projet. Les résultats du suivi seront régulièrement transmis à l'Unité de gestion du projet (UGP) et intégrés aux mécanismes globaux d'évaluation du projet.

Le suivi et l'évaluation du PMPP seront réalisés dans le cadre des évaluations à mi-parcours et finale du projet. Pour faciliter le suivi, l'évaluation et les ajustements du PMPP, les modalités institutionnelles de sa mise en œuvre seront finalisées par le Comité consultatif technique, avec des réunions régulières de coordination ou de suivi (au moins semestrielles) prévues tout au long de la période de mise en œuvre. En complément des évaluations à mi-parcours et finale, l'UNICEF, en sa qualité d'Entité accréditée, rendra compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du PMPP dans les Rapports annuels de performance. Le Coordonnateur chargé de la mobilisation des parties prenantes ainsi que le Spécialiste du suivi, de l'apprentissage et du reporting EAH appuieront le suivi, la documentation et le rapportage des activités de mobilisation, afin de garantir que les progrès réalisés et les retours d'informations des communautés soient systématiquement enregistrés et intégrés aux rapports du projet.

Une évaluation à mi-parcours sera réalisée afin d'examiner la qualité et la pertinence des contributions des parties prenantes, et l'efficacité des dispositifs institutionnels et de coordination mis en place.

Une évaluation finale sera conduite avant la clôture du projet afin d'évaluer les résultats et réalisations, les axes d'amélioration, et la durabilité et le potentiel de reproductibilité des dispositifs de mobilisation mis en œuvre.

Afin de mesurer l'efficacité des mécanismes de mobilisation des parties prenantes, le projet utilisera les indicateurs de performance suivants :

Groupe spécifique de parties prenantes ciblées	Indicateur	Valeur de référence	Cible (évaluation à mi-parcours)	Cible (évaluation finale)	Moyens de vérification
Tous les groupes de parties prenantes	Pourcentage de groupes de parties prenantes identifiés participant activement aux activités du projet	0	Taux de participation d'au moins 60 % pour l'ensemble des groupes de parties prenantes	Taux de participation d'au moins 90 % pour l'ensemble des groupes de parties prenantes	• Comptes rendus de présence aux réunions et ateliers • Cartographie des parties prenantes • Base de données de suivi de la participation • Procès-verbaux et feuilles de présence
	Pourcentage de parties prenantes déclarant avoir un accès adéquat aux informations du projet	0	50 % des parties prenantes déclarent avoir un accès satisfaisant à l'information	70 % des parties prenantes déclarent avoir un accès satisfaisant à l'information	• Enquêtes de satisfaction des parties prenantes • Analyse des journaux de communication • Retours d'informations issus des réunions communautaires
	Pourcentage des retours d'informations des parties prenantes intégrés aux ajustements du projet	0	60 % des retours d'informations exploitables intégrés	70 % des retours d'informations exploitables intégrés	• Système de suivi des retours d'informations • Documents de modification du projet • Rapports de consultation • Rapports d'ajustement de la mise en œuvre
	Pourcentage des réclamations recevables traitées dans les délais établis	0	60 % des réclamations recevables résolues dans les délais	70 % des réclamations recevables résolues dans les délais	• Registre des réclamations • Documentation des résolutions • Enquêtes de satisfaction des parties prenantes • Rapports de suivi
Organisations communautaires et organisations de la société civile ; autorités locales	Niveau d'initiatives communautaires découlant des activités du projet	0	Au moins 10 initiatives communautaires documentées	Au moins 25 initiatives communautaires documentées	• Plans d'action communautaires • Documentation des initiatives • Rapports des autorités locales • Études de cas
Organisations communautaires et organisations	Pourcentage de membres de la communauté	0	60 % des participants démontrent une	70 % des participants démontrent une	• Évaluations avant et après la formation

de la société civile ; personnes handicapées et populations vulnérables ; peuples autochtones	démontrant une amélioration des connaissances relatives aux pratiques EAH résilientes aux changements climatiques		amélioration des connaissances	amélioration des connaissances	• Rapports d'observation sur le terrain • Formulaires de retour des participants • Rapports d'évaluation technique
Organisations communautaires et organisations de la société civile ; groupes de femmes et organisations de promotion de l'égalité des genres ; enfants et jeunes	Niveau de participation des parties prenantes au développement des services EAH	0	50 % des parties prenantes identifiées ont contribué	70 % des parties prenantes identifiées ont contribué	• Comptes rendus de consultation • Documents de retour d'informations des parties prenantes • Comptes rendus des réunions de développement • Participation aux études de faisabilité
Donateurs et partenaires au développement ; UNICEF (EE et AE, le cas échéant) ; Secrétariat du FVC	Nombre de participants actifs à la plateforme multipartite d'échange de connaissances	0	Au moins 20 membres institutionnels actifs	Au moins 35 membres institutionnels actifs	• Registres d'adhésion à la plateforme • Registres de présence aux réunions • Données de participation aux activités • Indicateurs de partage de connaissances
Personnel de santé et techniciens EAH	Pourcentage d'établissements de santé ciblés participant activement aux initiatives EAH	0	60 % des établissements ciblés participent activement	85 % des établissements ciblés participent activement	• Registres de formation • Documentation des initiatives EAH • Rapports d'utilisation des services • Accords de partenariat
	Pourcentage d'agents de santé démontrant une amélioration des connaissances sur les pratiques EAH résilientes aux changements climatiques	0	70 % du personnel formé démontre une amélioration des connaissances	90 % du personnel formé démontre une amélioration des connaissances	• Évaluations avant et après la formation • Certifications • Évaluations de performance
Autorités locales ; organisations communautaires	Pourcentage de communautés cibles recevant et comprenant les	0	70 % des communautés ciblées reçoivent et	90 % des communautés ciblées reçoivent et comprennent	• Rapports de diffusion (émissions radio,

et organisations de la société civile	informations relatives aux services EAH résilients aux changements climatiques		comprennent les informations diffusées	les informations diffusées	campagnes de sensibilisation) • Enquêtes de satisfaction des utilisateurs ; - Statistiques d'utilisation des plateformes ou applications, le cas échéant • Comptes rendus des groupes de discussion
	Nombre d'institutions locales démontrant une capacité renforcée pour la mise en œuvre de projets EAH	0	50 % des institutions locales impliquées démontrent une amélioration de leurs capacités	80 % des institutions locales impliquées démontrent une amélioration de leurs capacités	• Rapports d'évaluation des capacités • Évaluations de performance • Registres de formation • Plans de développement institutionnel
Agences gouvernementales nationales ; autorités locales	Niveau de participation des parties prenantes aux processus d'élaboration des politiques	0	Au moins 75 % des principales parties prenantes identifiées participent activement aux consultations sur les politiques	90 % des parties prenantes identifiées contribuent aux processus d'élaboration des politiques	• Registres de présence aux consultations sur les politiques • Documents soumis par les parties prenantes • Procès-verbaux des réunions • Comptes rendus des comités de rédaction des politiques
Agences gouvernementales nationales ; autorités locales ; agents de santé et techniciens EAH	Pourcentage de parties prenantes sensibilisées aux nouvelles politiques EAH résilientes aux changements climatiques et participant à leur mise en œuvre	0	50 % des parties prenantes concernées démontrent une connaissance des politiques et une mise en œuvre initiale	80 % des parties prenantes présentent des preuves concrètes de mise en œuvre des politiques	• Rapports de mise en œuvre des politiques • Données de suivi de la conformité • Enquêtes auprès des parties prenantes • Rapports de vérification sur le terrain
Personnes handicapées et populations vulnérables ; peuples autochtones	Niveau de participation des parties prenantes à l'intégration des infrastructures EAH dans les zones vulnérables	0	60 % des parties prenantes sont activement engagées	85 % de mobilisation des parties prenantes dans l'ensemble des zones ciblées	• Plans d'intégration • Registres des contributions et commentaires des parties prenantes • Rapports de mise en œuvre

					• Documents d'évaluation des sites
UNICEF (EE et AE, le cas échéant) ; Secrétariat du FVC ; ensemble des parties prenantes	Pourcentage de parties prenantes contribuant effectivement aux systèmes de suivi et de rapport	0	65 % des parties prenantes fournissent des données de qualité	90 % des parties prenantes participent régulièrement aux activités de suivi	• Registres de soumission des données • Rapports de contrôle qualité • Journaux d'audit du système • Enquêtes de satisfaction des parties prenantes
Groupes de femmes et organisations de promotion de l'égalité des genres ; enfants et jeunes	Pourcentage de femmes et de jeunes participant aux activités du projet	0	35 % de femmes et 20 % de jeunes participent	40 % de femmes et 25 % de jeunes participent	• Registres de présence ventilés par genre • Listes de participants ventilées par âge • Résultats des enquêtes • Rapports de suivi du projet

7. Mécanisme de prise en charge des réclamations

Une réclamation désigne toute préoccupation ou plainte formulée par les bénéficiaires, les communautés touchées ou d'autres parties prenantes concernant les impacts réels ou perçus des activités du projet. Les objectifs de l'établissement d'un mécanisme de recours et de réparation efficace sont les suivants :

- Offrir aux parties prenantes une procédure claire et accessible pour soumettre leurs préoccupations et réclamations, y compris de manière anonyme ;
- Assurer un traitement structuré, rapide, équitable et transparent des commentaires, réponses et réclamations, conformément aux réglementations nationales applicables ;
- Garantir que les réclamations soient traitées de manière à renforcer la responsabilité envers les bénéficiaires du projet et à respecter les principes relatifs aux droits humains.

Pour concrétiser ces objectifs, le mécanisme de recours et de réparation repose sur les principes suivants.

- **Légitimité** : le mécanisme devra inspirer confiance aux parties prenantes et garantir un traitement équitable des réclamations.
- **Accessibilité et adéquation culturelle** : le dispositif sera largement diffusé et facile d'accès, notamment pour les personnes confrontées à des obstacles linguistiques ou physiques. Il intégrera une approche sensible au genre, à l'âge et au handicap, assurant ainsi la protection des groupes marginalisés. Il sera également diffusé dans les langues locales par des moyens culturellement adaptés.
- **Anonymat et protection contre les représailles** : des canaux spécifiques permettront le dépôt de réclamations anonymes. L'UNICEF et ses partenaires veilleront à préserver la confidentialité de l'identité des plaignant(e)s tout au long du processus, notamment lorsque des risques de représailles sont identifiés.
- **Prévisibilité** : le mécanisme définira des procédures claires, des délais indicatifs de traitement et une communication transparente sur les résultats du processus.
- **Équité** : toutes les parties prenantes bénéficieront d'un accès équitable au mécanisme, avec des informations, conseils et appuis adaptés afin de garantir leur participation effective.

- **Transparence** : le mécanisme assurera une communication régulière avec les plaignant(e)s et garantira l'enregistrement et le suivi des réponses apportées aux réclamations.
- **Compatibilité avec les droits humains** : le mécanisme sera conforme aux droits humains internationalement reconnus et ne limitera en aucun cas l'accès aux recours judiciaires ou administratifs existants. Il viendra compléter, lorsque nécessaire, les mécanismes formels et informels déjà en place.
- **Apprentissage continu** : les enseignements tirés des réclamations traitées serviront à améliorer le fonctionnement du mécanisme, prévenir les problèmes récurrents et renforcer la mise en œuvre du projet.
- **Confidentialité** : la sécurité des personnes plaignantes constituera une priorité durant le signalement et les enquêtes. Le mécanisme intégrera des procédures sécurisées de signalement et de stockage des données, notamment pour les cas de violences basées sur le genre ou d'abus sexuels.

En adhérant à ces principes, le dispositif garantit que les plaintes sont traitées de manière équitable, efficace et conforme aux meilleures pratiques internationales, renforçant ainsi la confiance et l'engagement des parties prenantes du projet.

Il fonctionnera comme une boucle de rétroaction essentielle pour éclairer la mise en œuvre du projet, améliorer les performances et identifier les risques précocement, en particulier en ce qui concerne les garanties environnementales et sociales. En cas de restrictions de déplacement ou de contraintes sécuritaires, l'UNICEF veillera à ce que les équipes chargées de la gestion des réclamations disposent d'un accès à distance aux systèmes nécessaires afin d'assurer la continuité du traitement.

7.1. Mécanismes de réclamation et de recours du projet

Le projet mettra en œuvre un mécanisme unique de prise en charge des réclamations, conformément à l'approche de Gestion des plaintes et des retours d'informations de l'UNICEF. D'autres mécanismes pouvant être accessibles aux parties prenantes (notamment les canaux interagences de retour d'informations humanitaire existants ou le Mécanisme de recours indépendant du FVC) sont présentés ci-dessous à titre informatif uniquement et ne se substituent pas au mécanisme du projet.

7.2. Procédure de gestion des plaintes et des retours d'information de l'UNICEF (PRI)

Le projet appliquera la Procédure de gestion des plaintes et des retours d'informations de l'UNICEF comme mécanisme officiel de traitement des réclamations. Ce mécanisme vise à recevoir et traiter les plaintes et retours d'informations des parties prenantes du programme de manière rapide, sécurisée et confidentielle, tout en assurant la protection des données personnelles et en contribuant à l'efficacité du projet ainsi qu'à la gestion des risques.

Cadre et catégorisation

Le mécanisme de recours est structuré de manière à recevoir, enregistrer, traiter et analyser toutes les plaintes et tous les retours d'information de manière rapide et confidentielle. Afin de garantir une réponse cohérente et adaptée, toutes les soumissions seront classées selon les quatre catégories standard suivantes :

- Catégorie 1 : Demandes, observations et réclamations. Comprend les demandes d'information ou d'assistance, les suggestions ainsi que les expressions générales d'insatisfaction.
- Catégorie 2 : Préoccupations. Concerne les violations potentielles des normes de protection ou des normes environnementales et sociales de l'UNICEF susceptibles d'entraîner un risque de préjudice.
- Catégorie 3 : Incidents. Correspond aux événements confirmés ayant causé des préjudices en matière de protection, d'environnement ou de questions sociales.

- Catégorie 4 : Fraude et corruption, et détournement d'aides. Concerne les pratiques frauduleuses ou de corruption ainsi que le détournement de ressources d'aide par des acteurs externes.

Procédure et délais

La procédure établit un processus clair et structuré de gestion des plaintes, avec des délais de traitement stricts afin de garantir une réponse rapide, en particulier pour les situations présentant des risques élevés.

Délais d'accusé de réception et de clôture

Catégorie	Accusé de réception	Clôture
1. Demandes, observations et réclamations	Sous 2 jours ouvrables	Dans un délai de 31 jours (ou 90 jours pour les demandes de personnes concernées)
2. Préoccupations	Sous 2 jours ouvrables	Sous 15 jours
3. Incidents	Sous 12 heures	Sous 48 heures
4. Fraude et corruption, et détournement d'aide	Sous 2 jours ouvrables	Sous 31 jours

Attribution et suivi initial

Chaque réclamation enregistrée est attribuée à un coordonnateur désigné en fonction de sa catégorie :

- Les demandes, observations, réclamations et préoccupations seront transmises au(x) Coordonnateur(s) de programme concerné(s). Les incidents plus graves seront attribués au Chef de section du programme concerné. Les cas de fraude, de corruption et de détournement de l'aide seront attribués au Chef des opérations.
- Pour les cas graves (incidents et cas de fraude et de corruption) un suivi initial sera réalisé afin de confirmer les informations essentielles et de garantir la mise en place rapide des mesures de soutien nécessaires, notamment l'assistance aux personnes survivantes. Ce processus ne constitue pas une enquête formelle et ne devra en aucun cas interférer avec cette dernière.

Examen et prise de décision

Si le ou la plaignant(e) estime que la solution proposée par le bureau de pays n'est pas satisfaisante, le mécanisme de prise en charge des réclamations ne limitera en aucun cas son accès aux recours judiciaires ou administratifs prévus par la législation de la République centrafricaine.

La décision finale concernant les suites à donner aux dossiers relèvera du Représentant de l'UNICEF. Un dossier sera officiellement considéré comme clôturé lorsque : le problème aura été résolu ; une solution convenue aura été mise en œuvre ; ou le dossier aura été transmis au Bureau de l'audit interne et des investigations.

Gestion des dossiers en suspens

La procédure prévoit un dispositif de remontée clair pour les dossiers qui ne sont pas résolus dans les délais prévus ou lorsque le ou la plaignant(e) demeure insatisfait(e) de la réponse apportée. Les demandes ou préoccupations non résolues seront transmises au Chef de section du programme concerné pour résolution, puis, si nécessaire, portées à l'attention du

Représentant adjoint. Les incidents graves non résolus ainsi que les cas de fraude ou de corruption seront immédiatement signalés au Représentant, qui réunira les responsables concernés afin de déterminer les mesures à prendre.

Gestion des réclamations anonymes

Le mécanisme de prise en charge des réclamations du projet permettra, dans la mesure du possible, le dépôt anonyme de plaintes par l'intermédiaire des canaux de communication disponibles. À cette fin, un identifiant de suivi unique sera attribué à chaque réclamation afin de permettre son enregistrement et la communication de sa résolution de manière anonyme via les canaux établis. Les réclamations anonymes seront examinées et traitées dans la mesure du possible, sur la base des informations fournies. Les parties prenantes seront informées que le dépôt anonyme d'une réclamation peut limiter la capacité de l'UNICEF à : demander des clarifications ; fournir un retour d'informations direct ; assurer un suivi complet lorsque des informations essentielles manquent. Toutes les informations reçues seront traitées dans le respect des principes de confidentialité, de sécurité et de protection des données personnelles.

Responsabilisation et supervision

Des lignes de responsabilité clairement définies garantiront la responsabilité à tous les niveaux du dispositif.

- Bureau de pays : le/la Représentant(e) demeure responsable, en dernier ressort, de la mise en œuvre effective et de la supervision stratégique de la procédure. Les Coordonnateurs du programme et des opérations assureront la gestion quotidienne des dossiers, avec l'appui technique des Coordonnateurs spécialisés, lorsque nécessaire.
- Supervision : les cas présumés de faute professionnelle impliquant le personnel de l'UNICEF ou ses partenaires (notamment les cas d'exploitation et d'abus sexuels ou les allégations graves de fraude) seront immédiatement signalés au Bureau de l'audit interne et des investigations (OIAI), organe indépendant habilité à conduire de telles enquêtes.
- Analyse et apprentissage : les données relatives aux réclamations et aux retours d'informations feront l'objet d'analyses régulières afin d'identifier les tendances, les risques et les problématiques systémiques. Ces analyses contribueront à renforcer l'efficacité des programmes et à améliorer les dispositifs de gestion des risques.

Exigences applicables aux partenaires de mise en œuvre

Les partenaires de mise en œuvre et les fournisseurs participant au projet devront promouvoir les mécanismes de prise en charge des réclamations du projet et veiller à ce que les communautés soient informées de leur fonctionnement. Les réclamations et retours d'informations reçus via leurs propres canaux concernant les activités du projet devront être transmis à l'UNICEF conformément aux modalités de signalement convenues. Toute préoccupation, incident ou allégation de fraude ou de corruption devra être signalé immédiatement et de manière confidentielle à l'UNICEF afin d'être traité conformément à la procédure applicable.

7.3. Procédures opérationnelles standard de la RCA relatives aux Dispositifs collectifs de retour d'informations

Dans certaines zones d'intervention du projet, les communautés pourront également utiliser les mécanismes interagences existants de retour d'informations humanitaire, notamment les structures communautaires d'information et de retour d'informations ainsi que les dispositifs mobiles de collecte des retours, lorsqu'ils sont opérationnels. Ces dispositifs ne constituent pas le mécanisme officiel de prise en charge des réclamations du projet, mais peuvent servir de points d'entrée pour les commentaires et réclamations concernant le projet. Lorsque des questions relatives au projet seront reçues par ces canaux, elles seront transmises à l'UNICEF afin d'être traitées via le MPCR du projet, sous réserve du respect des exigences en matière de confidentialité et de protection des données.

7.1.3. Mécanisme de recours indépendant (MRI) du FVC

Le paragraphe 69 de l'Instrument de gouvernance du FVC prévoit l'établissement d'un MRI, placé sous l'autorité directe du Conseil du FVC. Le MRI est chargé de ce qui suit :

- Examiner les demandes de réexamen concernant des projets ou programmes dont le financement a été refusé par le Conseil du FVC ;
- Traiter les plaintes et réclamations des personnes ou communautés susceptibles d'être touchées négativement par des activités financées par le FVC, au moyen de processus de résolution des problèmes et/ou de contrôle de conformité ;
- Mener des enquêtes indépendantes lorsque cela est nécessaire ;
- Suivre la mise en œuvre des décisions du Conseil et des accords conclus dans le cadre du traitement des réclamations ;
- Recommander au Conseil des améliorations des politiques ou procédures à partir des tendances observées et des bonnes pratiques internationales ;
- Appuyer le renforcement des capacités des mécanismes de prise en charge des réclamations des Entités à accès direct (EAD) ; et
- Sensibiliser et informer les parties prenantes du FVC et le public sur les mécanismes de recours disponibles.

Les demandes peuvent être soumises au MRI dans l'une des six langues officielles des Nations Unies via : <https://irm.greenclimate.fund/case-register/file-complaint>. Pour la RCA, la version française de la plainte prévaudra en cas de divergence d'interprétation.

Les parties prenantes ne sont pas tenues d'épuiser au préalable le MPCR du projet ni la PRI de l'UNICEF avant de saisir le MRI du FVC. Les modalités d'accès au MRI seront clairement présentées lors des consultations des parties prenantes et via des brochures simplifiées diffusées dans les communautés peules.

Les modalités de communication et d'accès au MRI seront définies en concertation avec le FVC.

Coordonnées du MRI :

Fonds Vert pour le Climat

175, Art center-daero, Yeonsu-gu, Incheon 22004, République de Corée

Adresse électronique : irm@gcfund.org

Site web : <https://irm.greenclimate.fund>

7.4. Réclamations liées à la protection, y compris l'Exploitation et les abus sexuels (EAS) et le harcèlement sexuel (HS)

Conformément à la politique de tolérance zéro de l'UNICEF, toutes les allégations de violence basée sur le genre (VBG), d'exploitation et d'abus sexuels (EAS) et de harcèlement sexuel (HS) seront traitées avec le plus haut niveau de rigueur, d'urgence et de confidentialité. Ces allégations sont classées dans la catégorie 3 : incidents, conformément à la procédure de l'UNICEF relative à la protection des personnes, et feront l'objet d'une procédure spécialisée et accélérée, distincte du MPCR général, afin de garantir la sécurité, la dignité et les droits des personnes survivantes. Le projet appliquera une approche strictement centrée sur la personne survivante, en conformité avec les procédures humanitaires applicables en RCA ainsi qu'avec les procédures officielles de protection de l'UNICEF.

Principes fondamentaux

Le traitement de tous les signalements d'incidents reposera sur les principes suivants :

- Sécurité et principe de non-préjudice - la sécurité physique et psychologique de la personne survivante constitue la priorité absolue. Des mesures seront prises afin d'éviter toute retraumatisation et de réduire les risques de représailles.
- Confidentialité et respect de la vie privée - les informations relatives aux cas ne seront partagées qu'avec le consentement éclairé de la personne survivante et uniquement lorsque cela est strictement nécessaire pour assurer sa protection.
- Égalité et non-discrimination - les personnes survivantes seront traitées avec dignité, respect et empathie, sans jugement ni discrimination.
- Choix et autonomie - les personnes survivantes conserveront le droit de décider des suites à donner à leur dossier et pourront retirer leur consentement à tout moment. L'approche visera à renforcer leur autonomie tout au long du processus.
- Accès aux services - le projet facilitera un accès rapide à des services complets et centrés sur la personne survivante, notamment médicaux, psychosociaux, juridiques et de protection.
- Absence d'enquête - le personnel du projet ne mènera aucune enquête sur les allégations. Son rôle se limitera à recevoir les signalements de manière sécurisée et à les transmettre de façon confidentielle aux instances compétentes.

Rôles et contacts

L'UNICEF s'appuiera sur la ligne de signalement du Bureau de l'audit interne et des investigations (OIAI) (Integrity1@unicef.org) pour les cas de faute professionnelle.

Pour les situations ne relevant pas du mandat de l'OIAI, les canaux de signalement appropriés seront communiqués à l'étape de proposition.

<mailto:psea.car@un.org> <mailto:lamine.traore@un.org>

Processus et délais applicables aux incidents de catégorie 3

1. Réception confidentielle et prise en compte (0 à 12 heures)

Tout membre du personnel ou partenaire recevant une allégation devra : écouter la personne concernée avec empathie ; veiller à sa sécurité immédiate ; l'informer de ses droits et des services disponibles. Elle ne demandera aucune information supplémentaire au-delà de ce qui est nécessaire pour obtenir le consentement éclairé à une orientation vers les services compétents. Un accusé de réception sera transmis à la personne survivante dans un délai maximal de 12 heures après la prise de connaissance du signalement par l'UNICEF.

2. Attribution et suivi initial (dans les 12 heures)

Après enregistrement, la plainte sera attribuée au Chef de section du programme concerné. Un Coordonnateur du programme désigné, en coordination avec le Coordonnateur spécialisé en protection et/ou prévention de l'exploitation et des abus sexuels, assurera immédiatement un premier suivi. Cette étape ne constitue pas une enquête. Elle vise uniquement à garantir une réponse centrée sur la personne survivante, notamment l'orientation rapide vers les services médicaux, psychosociaux, juridiques ou autres, conformément à ses besoins et à ses choix.

3. Examen, transmission et décision (dans les 24 heures)

Une décision rapide sera prise concernant les suites à donner :

Si l'allégation concerne un membre du personnel de l'UNICEF, un partenaire de mise en œuvre, un fournisseur ou une organisation affiliée, il relèvera du Bureau de l'audit interne et des investigations (OIAI) ; Le représentant de l'UNICEF doit saisir l'OIAI dans les 24 heures suivant la notification.

Si l'affaire ne relève pas du mandat de l'OIAI, une Équipe d'examen des incidents (EEI) sera réunie afin d'évaluer le dossier et de recommander les mesures appropriées au Représentant de l'UNICEF.

4. Clôture procédurale et gestion parallèle des cas (clôture sous 48 heures)

Le dossier lié à l'incident sera clôturé dans un délai maximal de 48 heures après le signalement à l'UNICEF, dès lors que le dossier aura été transmis à l'OIAI, ou qu'une décision aura été prise par le/la représentant(e). Cette clôture procédurale ne signifie pas la fin de l'accompagnement de la personne survivante. La gestion de cas centrée sur la personne survivante se

poursuivra, en coordination avec les prestataires spécialisés dans la lutte contre les VBG, aussi longtemps que nécessaire et dans le respect permanent des souhaits et du consentement de la personne concernée.

Protection des données

Toutes les informations seront traitées selon le principe du « besoin d'en connaître ». Les personnes survivantes conserveront le contrôle des informations pouvant être partagées. Les règles suivantes s'appliqueront.

- Collecte des données : seules les informations strictement nécessaires à une orientation sûre seront collectées. Aucun détail graphique ne sera enregistré.
- Consentement : le consentement de la personne survivante/plaignante concernant l'orientation et le signalement anonymisé sera documenté.
- Stockage : les dossiers seront conservés dans des fichiers chiffrés, avec un accès limité aux rôles autorisés. Les données seront conservées pendant 24 mois puis supprimées de manière sécurisée, sauf obligation légale contraire.
- Établissement de rapports : seules des données anonymisées figureront dans les tableaux de bord et les rapports de suivi réguliers.

Interface d'information et MPCR communautaires

Des options de signalement sûres (notamment des lignes d'assistance téléphonique et des coordonnateurs désignés) seront clairement affichées dans les zones du projet, en français et dans les langues locales pertinentes. Les signalements liés aux questions EAS/HS/VBG seront traités directement par le biais de la procédure spécialisée décrite ci-dessus et ne transiteront pas par la procédure standard du MPCR. Afin de préserver la confidentialité des personnes, le registre principal du MPCR ne contiendra qu'une référence anonymisée confirmant qu'un signalement a été effectué.

Suivi

L'unité de gestion du projet rendra compte tous les trimestres des indicateurs anonymisés suivants :

- Nombre de signalements reçus
- Pourcentage de cas orientés dans les vingt-quatre (24) heures
- Pourcentage de personnes survivantes ayant eu accès aux services dans les soixante-douze (72) heures
- Délai moyen de clôture des dossiers
- Retour d'informations facultatif sur la satisfaction des personnes survivantes (avec consentement)

7.5. Mesures spécifiques aux communautés peules

Les consultations menées auprès des communautés peules dans plusieurs zones du projet ont mis en évidence des préférences contextuelles concernant les modalités sûres et efficaces de formulation des plaintes et des retours d'informations relatifs au projet. En réponse, le projet appliquera des modalités d'accès culturellement adaptées ainsi que des Mécanismes traditionnels de résolution des différends (MTRD), afin de permettre aux communautés peules d'utiliser le MPCR global du projet dans le respect des pratiques locales de communication et des structures de confiance existantes. Selon les contextes locaux, ces mesures pourront inclure : la mobilisation de chefs communautaires ou religieux reconnus ; des échanges directs avec le personnel désigné de l'UNICEF ou de ses partenaires ; l'utilisation des langues locales pertinentes. Ces dispositifs constitueront des points d'entrée vers le MPCR global du projet et ne s'y substitueront pas. Les principes de confidentialité, de sécurité et de recours volontaire aux différents canaux disponibles seront maintenus, y compris la possibilité de soumettre des plaintes anonymes lorsque cela est réalisable.

7.5.1. Voies de recours et mécanismes de résolution des différends spécifiques aux communautés peules

À la suite des consultations communautaires, les points d'entrée et MTRD suivants ont été identifiés et reconnus dans le cadre du projet.

- **Bangui (autorités traditionnelles et religieuses) :** À Bangui, les réclamations pourront être transmises par l'intermédiaire des structures traditionnelles d'autorité, notamment les chefs de clan ou les chefs religieux (imams), et faire l'objet d'une médiation conduite par ces derniers. L'unité de gestion du projet documentera les résultats de ces sessions traditionnelles afin d'assurer la conformité avec les normes du FVC en matière de droits humains.
- **À Bossangoa,** les membres de la communauté pourront transmettre leurs préoccupations par téléphone ou par l'intermédiaire de collecteurs mobiles de plaintes.
- **À Ndélé,** une voie hiérarchique coutumière est privilégiée où les membres de la communauté transmettent leurs préoccupations à leur chef coutumier, qui transmet ensuite le dossier au maire-sultan de la ville de Ndélé. Enfin, les différends peuvent être examinés dans le cadre du tribunal coutumier du sultanat. L'UNICEF assurera un rôle de liaison afin de garantir la participation effective des femmes et des jeunes. Le même dispositif s'appliquera dans la préfecture de la Vakaga.
- Dans toutes les zones du projet, des voies alternatives et confidentielles resteront accessibles aux femmes, aux adolescentes, aux jeunes ainsi qu'à toute personne pouvant rencontrer des obstacles à l'expression de ses préoccupations par l'intermédiaire des structures traditionnelles hiérarchiques. Cette disposition vise à garantir qu'une approche culturellement adaptée n'entraîne pas, de manière involontaire, l'exclusion de certaines personnes.
- **Accord sur l'utilisation :** les personnes souhaitant déposer une plainte pourront choisir à tout moment entre les MTRD ou le PRI de l'UNICEF. Les personnes souhaitant conserver l'anonymat seront encouragées à utiliser directement les canaux de l'UNICEF plutôt que les dispositifs traditionnels. Toute plainte anonyme liée à des faits présumés de corruption, d'EAS/HS sera transmise au Bureau de l'audit interne et des investigations (OIAI) de l'UNICEF.

Annexe B : Liste complète des questions

Codage : O = Question ouverte ; RM = Réponses multiples ; O/N/NSP = Oui/Non/Je ne sais pas

Groupe de parties prenantes	Question
Groupe A : Représentants des ministères	• Avez-vous lu la note conceptuelle (NC) ? Oui/Non • Quel est votre niveau d'appréciation de ce document ? Veuillez attribuer une note de 1 à 10. • Comment pourrions-nous améliorer cette NC ? Quels éléments manque-t-il ? O • Dans quelle mesure le projet EAH proposé est-il aligné sur les priorités ou programmes actuels de votre ministère ? O • Quelles contributions techniques ou financières votre ministère pourrait-il apporter pour soutenir le projet ? RM • Quels défis réglementaires, institutionnels ou climatiques (par exemple sécheresses ou inondations) pourraient affecter la mise en œuvre du projet, et quelles mesures d'atténuation recommandez-vous ? RM • Comment ce projet pourrait-il compléter d'autres programmes EAH ou climatiques mis en œuvre par le gouvernement ? O • À quels dispositifs de coordination votre ministère souhaiterait-il participer ? RM • Quelles données ou projections climatiques (par exemple tendances des précipitations ou fréquence des événements extrêmes) votre ministère peut-il fournir afin d'éclairer la conception du projet ? RM • Quels sont les besoins de votre ministère en matière de renforcement des capacités (formations, ressources humaines,) pour assurer la gestion d'infrastructures EAH résilientes aux changements climatiques ? RM • Comment votre ministère intègre-t-il les garanties environnementales et sociales dans les projets EAH, et quels risques spécifiques anticipez-vous pour ce projet ? O • Veuillez évaluer votre appréciation globale de l'idée/CN du projet sur une échelle de 1 à 10. • Veuillez évaluer votre niveau d'intérêt/d'engagement concernant la composante ou le résultat spécifique du projet sur une échelle de 1 à 10. • Veuillez indiquer les codes des activités auxquelles vous souhaiteriez participer et évaluer votre niveau d'intérêt pour chacune d'elles (de 1 = très faible à 10 = très élevé). • Pour chacune des activités mentionnées ci-dessus, veuillez préciser le rôle que vous souhaiteriez jouer et la manière dont vous envisagez votre contribution. (Question ouverte) • Recommandez-vous l'intégration d'une activité supplémentaire dans la future proposition de projet ? Oui/Non • Si oui, veuillez estimer le nombre potentiel de bénéficiaires pouvant être ciblés ainsi que le budget approximatif nécessaire pour cette activité. Question ouverte ou RM avec fourchette • Avec quelle ONG/OING ou agence des Nations Unies recommanderiez-vous de collaborer pour la mise en œuvre de cette activité, le cas échéant ? QUESTION OUVERTE
Groupe B : Autres institutions (bureau du maire, députés, etc.)	• Quelles infrastructures et quels services EAH existent actuellement dans votre juridiction, et de quelle manière sont-ils affectés par les aléas climatiques tels que les sécheresses ou les inondations ? RM

- Comment votre institution pourrait-elle participer à la mobilisation des communautés locales pour ce projet ? RM
- Quelles informations essentielles devraient être communiquées aux communautés afin de faciliter leur compréhension du projet ? RM
- Existe-t-il des initiatives communautaires existantes sur lesquels le projet pourrait s'appuyer ? O
- Selon vous, quels éléments sont nécessaires pour garantir la durabilité des services EAH après la clôture du projet ? O
- Quelles sont les capacités techniques et financières disponibles au niveau local pour assurer la maintenance des infrastructures EAH proposées ? O
- Comment votre institution pourrait-elle contribuer à renforcer l'inclusion des groupes vulnérables (notamment les femmes et les personnes handicapées) dans la planification et la mise en œuvre du projet ?
- Existe-t-il des conflits liés à l'utilisation des ressources en eau dans votre juridiction (par exemple entre usages domestiques, agricoles ou pastoraux) ? Si oui, comment pourraient-ils être gérés ? O

Groupe C : Universités/instituts de recherche

- Quelles recherches votre institution a-t-elle menées sur les impacts différenciés du changement climatique (notamment les sécheresses et les inondations) sur l'accès à l'eau, en particulier pour les femmes et les groupes vulnérables ? O
- Votre institution dispose-t-elle d'unités de recherche ou de groupes d'étudiants spécialisés dans la gestion des ressources en eau, la résilience aux changements climatiques ou l'adaptation communautaire susceptibles de contribuer au projet ? Oui/Non
- Quels indicateurs recommanderiez-vous pour évaluer l'efficacité des interventions EAH visant à renforcer la résilience aux changements climatiques au niveau communautaire ? RM
- Comment votre institution pourrait-elle contribuer à documenter et analyser les stratégies locales d'adaptation liées à la rareté de l'eau ou aux variations saisonnières de sa disponibilité ?
- Quelles opportunités de collaboration entre les secteurs académique, public et privé pourraient favoriser l'innovation dans les domaines de l'accès à l'eau et des infrastructures résilientes aux changements climatiques ? O
- Quelles technologies EAH résilientes aux changements climatiques (par exemple collecte des eaux de pluie, assainissement écologique) votre institution recommanderait-elle pour la République centrafricaine, et quelles en seraient les limites potentielles ? RM
- Votre institution est-elle en mesure de fournir des données de référence sur les ressources en eau dans les zones ciblées (par exemple, débits des cours d'eau, qualité des eaux souterraines) ? O
- Comment votre institution pourrait-elle contribuer à l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux du projet (notamment à travers des études d'impact) ? O

Groupe D : Agences des Nations Unies et institutions internationales

- Selon vous, quelle valeur ajoutée le projet EAH proposé apporte-t-il à la réalisation des priorités nationales de développement ? O
- Quelles initiatives financées par des donateurs traitent actuellement des impacts du changement climatique sur les services EAH (par exemple sécheresses ou inondations), et de quelle manière ce projet pourrait-il s'y intégrer ? O
- Quels conseils ou quel type d'appui votre organisation pourrait-elle fournir afin de contribuer au succès du projet ? RM
- Comment pouvons-nous assurer la coordination avec les autres programmes liés à l'EAH en République centrafricaine ? RM

- Quel rôle votre organisation pourrait-elle jouer dans le suivi, l'évaluation ou le déploiement du projet ? O
 - Quels dispositifs de suivi et d'évaluation recommanderiez-vous pour mesurer les impacts climatiques et sociaux du projet ? RM
 - Quels risques environnementaux ou sociaux (par exemple la pollution des ressources en eau, l'exclusion des groupes vulnérables) avez-vous observés dans des projets EAH similaires, et quelles mesures recommandez-vous pour les prévenir ? O
 - Comment votre organisation pourrait-elle soutenir le renforcement des capacités en matière de gestion durable des infrastructures EAH ? RM
 - Veuillez évaluer votre appréciation globale de l'idée/CN du projet sur une échelle de 1 à 10.
 - Veuillez évaluer votre niveau d'intérêt/d'engagement concernant la composante ou le résultat spécifique du projet sur une échelle de 1 à 10. (Veuillez indiquer les résultats correspondants dans le questionnaire Kobo.)
 - Veuillez indiquer les codes des activités auxquelles vous souhaiteriez participer et évaluer votre niveau d'intérêt pour chacune d'elles (de 1 = très faible à 10 = très élevé).
 - Pour chacune des activités mentionnées ci-dessus, veuillez préciser le rôle que vous souhaiteriez jouer et la manière dont vous envisagez votre contribution. (Question ouverte)
 - Recommandez-vous l'intégration d'une activité supplémentaire dans la future proposition de projet ? Oui/Non
 - Si oui, veuillez estimer le nombre potentiel de bénéficiaires pouvant être ciblés ainsi que le budget approximatif nécessaire pour cette activité. Question ouverte ou RM avec fourchette
 - Avec quelle ONG/OING ou agence des Nations Unies recommanderiez-vous de collaborer pour la mise en œuvre de cette activité, le cas échéant ?
- QUESTION OUVERTE

Groupes E-F : ONG

- Quelles leçons tirées des projets passés devraient être prises en compte dans l'initiative EAH actuelle ?
- Comment les ONG pourraient-elles soutenir au mieux la mise en œuvre du projet, les activités de sensibilisation ou les modules de formation locaux ? RM
- Quels obstacles liés au climat (notamment la dégradation des sources d'eau) ou non liés au climat (tels que les conflits ou l'instabilité institutionnelle) avez-vous rencontrés dans les projets EAH, et quelles solutions ont été mises en œuvre pour y faire face ? RM
- Comment recommanderiez-vous d'organiser la coordination entre les différents acteurs intervenant sur le terrain ? RM
- Quelles technologies EAH résilientes aux changements climatiques avez-vous déjà mises en œuvre en République centrafricaine, et quelle a été leur efficacité ainsi que leurs coûts approximatifs ? O
- Quels modèles de financement (par exemple les contributions communautaires, les partenariats) ont permis d'assurer la durabilité des projets EAH ? RM
- Quels risques environnementaux ou sociaux (notamment les impacts sur les écosystèmes ou l'exclusion des femmes) avez-vous observés dans des projets similaires, et quelles mesures d'atténuation recommandez-vous ? RM
- Veuillez évaluer votre appréciation globale de l'idée/CN du projet sur une échelle de 1 à 10.
- Veuillez évaluer votre niveau d'intérêt/d'engagement concernant la composante ou le résultat spécifique du projet sur une échelle de 1 à 10. (Veuillez indiquer les résultats correspondants dans le questionnaire Kobo.)

- Veuillez indiquer les codes des activités auxquelles vous souhaiteriez participer et évaluer votre niveau d'intérêt pour chacune d'elles (de 1 = très faible à 10 = très élevé). (Veuillez indiquer les activités pour chaque résultat correspondant dans le questionnaire Kobo.)
 - Pour chacune des activités mentionnées ci-dessus, veuillez préciser le rôle que vous souhaiteriez jouer et la manière dont vous envisagez votre contribution. (Question ouverte)
 - Recommanderiez-vous des activités spécifiques pour renforcer la mise en œuvre des projets en milieu rural ? Recommandez-vous l'intégration d'une activité supplémentaire dans la future proposition de projet ? O/N
 - Si oui, veuillez estimer le nombre potentiel de bénéficiaires pouvant être ciblés ainsi que le budget approximatif nécessaire pour cette activité. Question ouverte ou RM avec fourchette
 - Avec quelle ONG/OING ou agence des Nations Unies recommanderiez-vous de collaborer pour la mise en œuvre de cette activité, le cas échéant ?
- QUESTION OUVERTE

Groupe G : Secteur privé

- Quels services ou technologies liés à l'EAH votre entreprise propose-t-elle et qui pourraient contribuer à la mise en œuvre du projet ? RM
- Selon vous, existe-t-il des opportunités de partenariat public-privé dans le cadre de cette initiative ? 2b. Si oui, veuillez préciser lesquels et comment les mettre en œuvre. O
- Quelles mesures incitatives (telles que des subventions ou des garanties financières) encourageraient les investissements privés dans les zones reculées ? Quels risques climatiques ou sociaux anticipez-vous dans ces zones ? RM
- Comment le secteur privé pourrait-il contribuer à la création d'emplois locaux à travers ce projet ? O
- Quels types de services de maintenance, de logistique ou de construction pourraient être assurés localement ? RM
- Quelles sont les capacités techniques et logistiques de votre entreprise pour fournir des infrastructures EAH résilientes aux changements climatiques (telles que des pompes solaires ou des latrines écologiques) ? RM
- Selon votre expérience, quels sont les coûts estimatifs associés à la construction, à l'exploitation et à la maintenance des infrastructures EAH en République centrafricaine ? Trop générique. Doit être associé à une activité et à son indicateur SMART.
- Comment votre entreprise pourrait-elle intégrer les considérations liées au genre et à l'inclusion sociale (par exemple, la formation des femmes ou l'accessibilité pour les personnes handicapées) dans la prestation de ses services ?

Groupe H : Organisations de la société civile

- Selon vous, quelles sont les lacunes les plus urgentes en matière d'infrastructures EAH, et de quelle manière les aléas climatiques (tels que les sécheresses ou les inondations) aggravent-ils ces difficultés ?
- Quelles mesures devraient être prises pour préparer les communautés à la mise en œuvre des activités du projet ? RM
- Comment votre organisation pourrait-elle faciliter l'accès aux données locales et aux documents de planification ? OUI/NON Si oui, quoi et comment ?
- Quel rôle votre organisation pourrait-elle jouer pour appuyer la mise en œuvre du projet et contribuer à la résolution rapide des difficultés rencontrées ? O
- Comment garantir une implication effective des autorités locales à toutes les étapes du cycle de projet ? RM

- Comment votre organisation pourrait-elle faciliter la participation des groupes vulnérables (notamment les femmes ou les personnes handicapées) dans la planification et la mise en œuvre du projet ? RM
- Quelles données locales (telles que les cartes des ressources en eau ou les données démographiques) pourriez-vous fournir pour orienter la conception du projet ? RM
- Quels dispositifs locaux de résolution des conflits liés à l'utilisation de l'eau existent actuellement, et comment pourraient-ils être intégrés au projet ? O
- Quelles améliorations recommanderiez-vous pour la NC du projet ? Quels éléments manque-t-il ?
- De quelle manière votre préfecture, votre village ou votre zone d'intervention pourrait bénéficier du projet ? Veuillez préciser les activités concernées. Dans quelle mesure ?

Groupe J : Responsables et membres de la communauté

Ce groupe de consultation sera divisé en trois :

1. Questionnaire général pour les réunions communautaires

2. Questions destinées aux groupes de discussion (adaptées aux différents groupes identifiés)

3. Informations clés pour les responsables communautaires

- Quels changements climatiques (par exemple, sécheresses ou inondations) avez-vous observés concernant la disponibilité de l'eau ? Comment affectent-ils différemment les femmes, les hommes et les groupes vulnérables ?
- Quelles sont vos principales préoccupations concernant l'accès à l'eau salubre et aux services d'assainissement ?
- Selon vous, quelles améliorations devraient être prioritaires : les points d'eau, les toilettes et latrines, les installations sanitaires ou les activités de formation ?
- De quelle manière pensez-vous que ce projet pourrait contribuer à résoudre les difficultés quotidiennes liées à l'eau et à l'hygiène ?
- Que faudrait-il mettre en place pour assurer le bon fonctionnement des services après la fin du projet ?
- Quelle est la principale source d'eau potable utilisée par votre ménage ? (Eau courante, eau courante dans l'habitation, point d'eau dans la cour, eau courante chez un voisin, borne-fontaine publique, forage ou puits tubulaire, puits creusé, puits protégé, puits non protégé, eau de source source, eau de pluie collectée, eau livrée, camion-citerne, kiosque à eau, eau conditionnée, eau en bouteille ou en sachet, eau de surface — rivière, ruisseau, barrage, lac, étang, canal — autre à préciser.)
- Au cours du dernier mois, votre ménage a-t-il connu des périodes de pénurie d'eau potable ? (Oui, non)
- Quel type de toilettes les membres de votre ménage utilisent-ils généralement ? (chasse d'eau, latrine à fosse sèche, toilette à compostage, seau, pas d'installation – brousse – champ)
- Partagez-vous cette installation avec des personnes autres que les membres de votre ménage ? (Oui, non)
- Quels types de contributions votre communauté pourrait-elle apporter pour soutenir les infrastructures EAH (par exemple en main-d'œuvre, maintenance) ?
- Quels risques environnementaux ou sociaux observez-vous dans votre communauté (par exemple la pollution des cours d'eau ou les tensions liées à l'accès à l'eau) ? Comment les atténuer ?
- Comment les personnes handicapées et les populations autochtones participent-elles actuellement à la gestion de l'eau et de l'assainissement, et quels obstacles rencontrent-elles ?